

CLERMUN RAPPORT FINAL

DU 4 AU 7 NOVEMBRE 2024

20
24

JUSTICE

la justice



BOULEVERSEMENTS ET JUSTICE CLIMATIQUE

Organisé à l'Hôtel de Région de Clermont-Fd,
par l'Ecole Bilingue Internationale et le lycée Massillon

<https://www.clermun.org>
contact.clermun@gmail.com

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre plus sincère gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'organisation et à la réussite du ClerMUN 2024.

Tout d'abord, nos partenaires et sponsors avec lesquels nous avons construit ce projet. A chaque édition, leur soutien, leur enthousiasme et leur fidélité encouragent les élèves à se dépasser et atteindre l'excellence.



CONSULAT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE À LYON

Un grand merci aux élèves du **Lycée Massillon** et de l'**EBI**, dont l'engagement a été sans faille. Leur dévouement, enthousiasme et travail acharné ont fait de cette édition une expérience mémorable et enrichissante pour tous.

Nous remercions particulièrement **Paul Clarence, Julie, Marceline, Zoé, Marie, Camille et Clément**, nos **USGs (Under Secretary General)**, et nos présidents de comité qui ont guidé leurs équipes tout au long de l'année avec bienveillance, optimisme et brio. Leur leadership a été un moteur essentiel pour la réussite de cette conférence.

Bien sûr, nous n'oublions pas notre **Secrétaire Général, Émile**, qui a su créer un environnement de travail harmonieux. Avec toujours le souci de chacun, il a su fédérer autour de lui et gagner le respect de tous.

Nous adressons également notre reconnaissance aux adultes qui nous ont aidés tout au long du projet. Un grand merci à

Philippe Vendryes et Frédéric Laget pour leur expertise et leur soutien dans la formation des délégués, qui ont pu se plonger dans les enjeux internationaux avec confiance.

Sœur Solenne, pour avoir coordonné l'équipe **administration** et **logistique** avec efficacité, garantissant un déroulement fluide de l'événement.

Laetitia Laurent, responsable de l'équipe **communication**, pour avoir assuré la visibilité de l'événement et sa couverture tout au long de la conférence. Son expertise a été un atout précieux pour le succès de ClerMUN.

Anne Faidy, responsable de l'équipe **événementielle et du sponsoring**, pour avoir établi des partenariats et géré les relations extérieures. Grâce à elle, les cérémonies d'ouverture et de clôture, la MUN party et le programme touristique ont conquis les participants.

Véronique Bayle, directrice du ClerMUN, pour sa vision, son engagement et son leadership, qui ont permis la réussite de cette conférence. Son enthousiasme et sa bonne humeur nous a portés.

Florence et Laurent de l'Hôtel de Région, pour leur accueil et leurs conseils précieux. Leur engagement et leur disponibilité ont été inestimables.

Nous tenons également à remercier **M. Périchon**, chef d'établissement, et **Yaëlle Pégart**, pour leur soutien constant et leur confiance, véritables moteurs de notre motivation tout au long de l'année.

Enfin, un immense merci à nos trois experts — **Alain Le Roy, Fabienne Pompey et Antoine Sautenet** — pour avoir enrichi les débats de leurs précieuses contributions.

Chacun d'entre vous a joué un rôle crucial dans la réussite de **ClerMUN 2024**. C'est grâce à votre engagement collectif que cet événement a été un véritable succès. Un grand merci à tous pour votre dévouement et votre implication.

L'équipe du ClerMUN

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	2
A WORD FROM OUR SECRETARY GENERAL	5
PRESENTATION GENERALE	8
LES EXPERTS.....	10
LES COMITES.....	12
SECURITY COUNCIL (ENGLISH).....	12
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (FRANÇAIS)	13
INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (ENGLISH).....	15
FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (ENGLISH).....	16
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (FRANÇAIS)	18
COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE (FRANÇAIS).....	19
LE CLERMUN EN CHIFFRES	21
QUELQUES MOTS DE NOS EXPERTS	22
POUR CONCLURE.....	23
ANNEXES : RESOLUTIONS.....	24
CONTACTS.....	25

A WORD FROM OUR SECRETARY GENERAL



Honorable Chairs, distinguished guests, dear delegates,

Throughout the past year, my fellow **Under-Secretaries-General, Deputy Secretaries-General**, and I have dedicated countless evenings to bringing this project, **ClerMUN**, to life.

We've meticulously prepared the logistics, administration, events, communication, and, of course, the debates. We've spent afternoons working together, finding solutions to what seemed like unsolvable problems, and laughing over shared moments. During all these meetings, one question has lingered in my mind, resonating through every day, every meeting: **Why?**

Why do we organize MUNs? Why do we participate in these simulations? Why did you come here to Clermont-Ferrand when you could debate from your home countries? Why do we invest so much time and effort in discussing issues that won't be solved just by us talking?

Let me tell you why. It's because **we have hope**.

Hope that by acknowledging the problems at hand, we might take a step closer to solving them.

Hope that by debating and searching for solutions to today's issues, we might help avoid them in the future.

Hope that, by coming together to discuss these challenges, despite our diverse backgrounds, we can broaden our perspectives.

This hope transcends all borders, social classes, and differences.

Essentially, we have hope that through dialogue, tomorrow will be better. We believe tomorrow will be better because **yesterday was worse.**

Yesterday was worse because, over the last **100 years**, history has often remembered us for wars, natural disasters, and injustices such as **racism, discrimination, and misogyny.** When we look back at the progress we've made, we conclude: **today is better.** And we're right. Today, we have achieved levels of equality previously dreamt of. **Women can vote, work, and have financial independence in most countries. Same-sex marriage is recognized in many developed nations. Segregation is a relic of the past, and responses to natural disasters are more coordinated than ever.**

We have evolved in how we see the world, how we interact with it, and how we shape our own behaviors. In fine, we have **adapted.**

In the case of **climate change**, if we hold any hope of addressing it within our lifetime, we must look beyond our differences, disregard man-made borders, and work as a **single species, as Humans**, rather than a conglomerate of nations. We must understand what makes us unique and how those differences shape our perspectives.

As **Siddhartha Gautama**, known as the **Buddha**, once said:

"He is able who thinks he is able."

It is through our **willpower** that we can adapt, make systemic changes, and hope for a brighter future.

Many will say you are the leaders of tomorrow – I respectfully disagree. Very few will become the leaders of tomorrow. But what you can be, and must be, are the **builders of tomorrow.**

Looking at the state of the world now, making a difference may seem impossible. Yet we must. Not for ourselves, not solely for this generation or the past, but for the future. Just as we did not choose to inherit the problems left by previous generations, future generations will not choose to inherit ours. Let's **break this cycle!** Let's leave **solutions** to future generations, not problems!

As **Albert Einstein** famously said,

"The measure of intelligence is the capacity to change."

So let us be wise, let us be capable of change. Let us debate, for we have to **adapt** in this world of constant change.

Emile Gorgeon Merino
Secretary General of ClerMUN 2024

PRESENTATION GENERALE

Ce document présente un résumé des activités et des débats qui ont eu lieu pendant le **ClerMUN 2024**, conférence internationale où 170 jeunes venus de Croatie (Zagreb), Turquie (Istanbul), Koweït (Koweït City), Lyon, Ferney Voltaire et Clermont-Fd se sont réunis pour aborder les défis environnementaux, géopolitiques et sociaux autour du thème "**Bouleversements et justice climatique**". Les délégués ont débattu puis rédigé et voté des résolutions pour répondre aux problématiques posées.

Lors de la cérémonie d'ouverture, des experts de renom, Alain Le Roy, Fabienne Pompey et Antoine Sautenet ont partagé leurs perspectives sur les effets dévastateurs du changement climatique ainsi que sur les mesures mises en place par l'ONU, l'Europe et les entreprises pour y faire face, et les difficultés rencontrées. Ils ont ensuite échangé avec les délégués en comité. Ces échanges ont enrichi les discussions, offrant aux participants un cadre de réflexion plus large et des outils pour formuler des résolutions ambitieuses et adaptées aux problématiques abordées.



Fabienne Pompey



Alain Le Roy



Antoine Sautenet



Cérémonie d'ouverture

Durant les trois jours de débats, chaque comité a travaillé sur ses problématiques. Par exemple, le **Conseil de sécurité** a débattu de la sécurité des petits États insulaires face à l'élévation du niveau de la mer, ainsi que des mesures à prendre pour lutter contre le déclin des grands lacs et rivières du monde. Le **comité de l'OMS** a discuté des impacts des catastrophes naturelles, aggravées par le changement climatique, sur la santé des populations, ainsi que de la nécessité d'un cadre international pour gérer les pandémies causées par la fonte du permafrost.

L'**Organisation Internationale pour les Migrations (IOM)** a examiné comment garantir un passage sûr et digne pour les réfugiés climatiques, et comment établir un cadre juridique pour les réfugiés environnementaux. De son côté, la **FAO** s'est concentrée sur la sécurité alimentaire et hydrique dans les pays menacés par la désertification, tout en réfléchissant à un modèle agricole durable pour nourrir une population mondiale croissante sans compromettre les écosystèmes.

Le **comité de l'OIT** a, quant à lui, abordé la responsabilité des entreprises et des multinationales face au réchauffement climatique et l'impact de celui-ci sur la résurgence du travail des enfants, tandis que la **Cour Internationale de Justice** a examiné des différends géopolitiques liés à des projets de développement dans des régions sensibles, telles que la souveraineté du Guyana et le projet de barrages sur le Nil en Éthiopie.

Ces discussions ont permis aux délégués, représentant **15 à 25 pays par comité**, de formuler des résolutions visant à apporter des solutions pratiques aux défis posés par le changement climatique et ses conséquences sociales et économiques. Ces résolutions ont été adoptées avec l'objectif de promouvoir une coopération internationale renforcée et de garantir une transition juste et équitable pour tous.



Florence Dubessy



Cérémonie d'ouverture



LES EXPERTS

Lors de la cérémonie d'ouverture, après le discours d'accueil de Madame Dubessy, Vice Présidente de la Région Auvergne Rhône Alpes, nos experts, Fabienne Pompey, Alain Le Roy et Antoine Sautenet sont intervenus pour partager leur expérience.



Fabienne Pompey, Chargée de communication Desk France Centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe de l'Ouest (UNRIC), a répondu à la question :

Il y a quelques mois, en juin, le Secrétaire Général des Nations Unies a déclaré dans un discours sur le changement climatique que l'humanité était « sur la route de l'enfer ». Nous devons prendre une bretelle de sortie, a-t-il dit. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Sommes-nous toujours en route vers l'enfer ou sur la bretelle de sortie ?

Alain Le Roy, Ambassadeur de France, Ancien Secrétaire Général Adjoint de l'ONU en charge des opérations de maintien de la paix, Ancien Secrétaire Général du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE), a présenté *la Green Deal et les actions que met en place l'Europe pour répondre aux propositions de l'ONU ainsi que les difficultés rencontrées.*



Antoine Sautenet, Directeur du développement durable du Groupe Michelin, nous a présenté *les impacts des bouleversements climatiques sur la stratégie de croissance du Groupe Michelin et plus concrètement, comment le groupe Michelin relève le défi du réchauffement climatique.*

Après la cérémonie d'ouverture, les délégués ont eu l'opportunité d'échanger avec les experts, dans chaque comité, ce qui a permis de clarifier certaines questions techniques et de renforcer la compréhension des enjeux globaux.

Par exemple, en FAO, les délégués ont discuté d'un modèle agricole pour nourrir une population en constante augmentation tout en limitant la déforestation. Antoine Sautenet leur a fourni des informations clés sur les actions que mène le Groupe Michelin, l'un des premiers

acheteurs mondiaux de caoutchouc naturel, pour rendre la filière hévéicole éco- responsable et bénéfique à l'ensemble des acteurs.

Au Conseil de Sécurité, Alain Le Roy a discuté du rôle que pouvait jouer le Conseil de Sécurité, malgré les vétos des 5 membres permanents, dans un monde risquant la multiplication des conflits provoqués par le changement climatique (guerres de l'eau, conflits d'usage provoqués par la désertification, etc.).

A l'OIM, Fabienne Pompey a présenté son parcours et les différentes opportunités de travail et stages à l'ONU. Elle a aussi répondu aux questions que les élèves se posaient sur les conflits qui ont éclaté récemment.

LES COMITES

SECURITY COUNCIL (ENGLISH)



Presidents: Camille Tissut et Mayeul Maze

Delegation: Fidji – Kiribati - Maldives - France - Bangladesh - Chad - USA - India - United Kingdom Nigeria - Indonesia – Russia - China - Pakistan - Iran - Brazil - Democratic Republic of Congo

Topic 1: *What measures should be taken to guarantee the security of small island states against rising sea levels?*

This is a constantly increasing phenomenon that is also exacerbated by global warming. Three countries on the committee were small island states: Kiribati, Fiji, and the Maldives. The challenge of the debates was to find effective solutions to both maximize the resilience of these countries in the face of the danger posed by rising sea levels and reduce the harmful impacts of global warming.

Resolution: The resolution focuses primarily on ways of increasing the resilience of small island states by increasing funding to help these states develop infrastructure, setting up natural barriers against rising sea levels, etc. Initially, education was a dimension considered in the resolution, but Kiribati and the DRC felt that these measures were ineffective and inappropriate for providing a rapid response to the problem caused by rising sea levels on small island states. The resolution therefore focuses more on material and financial aid.

Topic 2: *How can the drying up and pollution of the world's great lakes and rivers be curbed?*

This is currently a major global challenge, as climate change and human activity are negatively impacting the quality of these crucial freshwater reservoirs around the world.

Resolution: Every nation in our committee actively took steps toward improving the situation. This was demonstrated through the many amendments and clauses debated during the conference, as well as the delegates' willingness to participate. Effective measures were therefore implemented throughout the debates. The committee proposed the establishment of a Global Water Resource Fund to assist developing countries with the freshwater crisis. Cooperation, whether in public or private sectors, was also an integral part of the final resolution. However, although the nations agreed on the necessity of combating the issue, the methods of doing so were less universally accepted due to economic or cultural differences. This led to many clauses being struck during the debates until all nations reached a consensus. Finally, the resolution was voted on by the entire committee, which again demonstrates the universality of the problem.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (FRANÇAIS)



Présidents : Clément Mathieu et Mael Malbos

Délégations : États-Unis - France - Haïti - Bangladesh - Royaume-Uni - Pakistan - Nicaragua - Indonésie - Nigéria - Argentine - Brésil - Tadjikistan - Maroc - Salvador - Népal - Érythrée - Chine - Russie - Iran - Inde - Algérie - Turquie - Venezuela - République populaire démocratique de Corée - Kazakhstan

Problématique 1 : *Quelle réponse pourrait être apportée aux impacts des catastrophes naturelles aggravées par le changement climatique sur le bien-être des populations ?*

Cette première problématique traitait des enjeux importants relatifs aux désastres et catastrophes naturelles, avec notamment comme axes majeurs le bien-être et la sécurité des populations, qui doivent être assurés peu importe la résilience du pays. Il est indispensable pour la communauté internationale de traiter rapidement et efficacement cette problématique car les projections prévoient, pour 2030, un bilan annuel de 150 millions de victimes dues aux désastres climatiques.

Dans le contexte climatique actuel que nous connaissons, ces phénomènes climatiques d'origines diverses sont de plus en plus fréquents et dévastateurs.

Résolution 1: L'Iran et le Brésil ont mis sur la table conjointement plusieurs enjeux importants de la problématique, notamment l'aspect financier et la question écologique. Cette résolution, améliorée par l'ensemble de pays, offre un consensus sur l'aspect sanitaire, peu développé dans la version de départ. La clause la plus importante est probablement l'obligation de ratifier les Accords de Paris et le cadre de Sendai.

Résolution 2 : Cette résolution a été initialement proposé par la délégation de la Chine et de Haïti. Elle promeut la prévention des catastrophes naturelles dans les pays les plus vulnérables, notamment à travers des programmes éducatifs, de la sensibilisation, et de la formation. Cette résolution allie donc réponse aux enjeux des pays les moins développés, et réponse aux pays touchés mais résilients. En effet, le comité a privilégié la création d'un cadre pour limiter le changement climatique anthropique, cause majeure des catastrophes naturelles (cf. clauses 6, 10, ...). La création d'hôpitaux et la formation de corps médicaux, financés principalement par l'ONU et les pays les plus développés, ont également été au cœur du débat.

En outre, cette résolution multilatérale propose une limitation du réchauffement climatique et ergo du nombre d'itérations de catastrophes naturelles, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de la capacité d'un pays à endiguer les conséquences des catastrophes, c'est-à-dire favoriser leur résilience à l'échelle globale.

Problématique 2 : *Quel cadre international pourrait être mis en place pour répondre efficacement aux nouvelles pandémies mortelles causées par la fonte du permafrost ?*

La fonte du permafrost est un sujet très peu couvert par les médias. Pourtant, les enjeux qu'il soulève pourraient jouer un rôle crucial dans la sécurité sanitaire mondiale, car il contient des agents pathogènes anciens dont les conséquences pour l'Homme sont aussi inconnues que les potentiels traitements. Essentiellement constitué de virus, un vaccin à large spectre d'action n'est pas envisageable, ce qui pose un problème sans précédent pour l'OMS. En débattant de cette problématique, les délégués étaient invités à envisager tous les aspects de la fonte du permafrost — tant sanitaires qu'environnementaux — afin d'établir un cadre international qui assurerait le contrôle de sa fonte, tant que le phénomène n'est pas irréversible ; une perspective funeste mais inévitable si l'on n'agit pas sous peu.

Résolution 3 : La délégation de Russie a proposé dans sa résolution une approche amenant dans un premier temps à un constat sanitaire alarmant, puis à une approche économique pour le pays porteur de la résolution, qui met en avant la nécessité d'exploiter la zone. Les pays du comité ont su développer l'aspect sanitaire, en prônant la mise en place de dispositifs de surveillance, de soins, basés sur des entreprises pharmaceutiques, les pays eux même ou encore l'utilisation de nouvelles technologies.

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (ENGLISH)



Chairs: Jeanne Durat, Eline Nuyts, Simon Faucon

Delegations: Mexique, Bangladesh, Mali, Maldives, Türkiye, Soudan du Sud, Inde, Brésil, Afrique du Sud, Nigéria, Suisse, Russie, France, États-Unis, Royaume-Uni, Hongrie, Chine, Tunisie

Topic 1: *How can the flows of refugees from regions impacted by climate change be guaranteed a safe and sound global circulation?*

In an increasingly interconnected world, climate change is having an increasing impact on the displacement of populations. In 2023, what is now known as environmental migration resulted in more than 26.4 million internal displacements. Unlike 'classic' migrants, climate refugees are not protected by international law, yet they face the same dangers. So, how can we ensure their safe movement?

Resolution: In response to this problem, Türkiye has proposed a resolution based on international cooperation. This resolution suggests, for example, the creation of a support fund for countries hosting large numbers of climate change refugees, as well as the modification of the refugee definition in the Convention to include the environment as a migration factor.

Topic 2: What international legal framework can be put in place for climate refugees?

First of all, as the world becomes increasingly interconnected, the impact of climate change reverberates far beyond rising sea levels and extreme weather events. As the planet warms, a new group emerges: climate refugees, who are forced to leave their homes due to environmental degradation and natural disasters. Unlike traditional refugees, who flee persecution or conflict, climate refugees face a unique set of challenges and legal ambiguities. The scale of the problem is also enormous. It is predicted that by 2050, at least 1.2 billion people could be displaced by climate-related events. The International Organization for Migration (IOM) plays a crucial role in addressing the climate refugee crisis, which is why our committee worked on finding the best frameworks to help climate refugees around the world. The resolution we discussed was presented by the delegation from India.

Resolution: During the two days, our committee debated different ways to help refugees. Some of the solutions that were found include:

- Regional policies to address specific issues in different countries, creating unified research in the climate sector to better predict and prepare for upcoming climate disasters.
- Creating international collaborations between different countries to ensure the secure circulation of refugees.
- Adding the term "climate refugee" to the 1951 Paris Agreement convention.
- And countless others.

The debate was productive, with each delegation contributing insightful information to the discussion.

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (ENGLISH)



Chairs: Manon Grivotet, Claire Grascha Lopez et Abdul-Salam Antwi

Delegations: Kazakhstan - Burkina Faso - Egypt - Pakistan - Botswana - Nicaragua - Spain - Mexico - France - Türkiye - United Kingdom - India - Chili - Democratic Republic of Congo - Brazil - Indonesia - USA - Russia - China - Nigeria - Saudi Arabia

Topic 1: *How can the food and water security in countries threatened by desertification be ensured?*

The importance of implementing sustainable ways to cope with the growing desertification in both developed and developing countries is the main topic of this topic. This overwhelming crisis threatens the well-being of populations, putting food and water resources under pressure and thus depleting their quality of life. The lack of proper water distribution, as well as the countless reckless agricultural models — particularly prevalent in less developed countries — have put a strain on the environment. We now must unite to provide cost-effective measures to counter this worldwide issue.

Resolution: Parmi les points soulevés, on retrouve l'importance de la mise en place de politiques régionales adaptées aux enjeux spécifiques de chaque pays, ainsi que la nécessité de renforcer la collaboration internationale pour faciliter la circulation sécurisée des réfugiés. Une autre proposition forte était d'ajouter la notion de "réfugié climatique" à la convention de 1951 du Pacte de Paris. Ces mesures visent à anticiper et à mieux préparer la communauté internationale face aux déplacements massifs liés aux catastrophes climatiques. Le débat fut marqué par des contributions riches de chaque délégation, ce qui a permis de renforcer la compréhension collective de ce défi mondial urgent.

Topic 2: *What agricultural model to feed a constantly increasing population while limiting deforestation?*

Farmland now makes up 44.10% of the world's land. Feeding a population that is expanding at an exponential rate while halting deforestation is one of the most challenging problems that requires immediate attention. Given that there will likely be nearly 9.8 billion people on the planet by 2050, creative and sustainable farming methods are needed to ensure food security without harming the environment, as deforestation currently causes the world to lose 10 million hectares of forest annually. All countries are faced with this issue, although some are more affected than others.

Resolution: Our delegates found innovative approaches to combat this issue. Notably, the delegation of Turkey suggested that nations provide financial assistance to deprived rural families so they can purchase food directly from local producers. This would enable farmers to earn more money, allow poor families to purchase cheaper and healthier food, support regional rural economies, and reduce the monopoly held by food distribution companies.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (FRANÇAIS)



Présidents : Lise Bouvier, Le Chenadec Elouan et Pierre Boudet

Délégations : Travailleurs de la France - Travailleurs des USA - Travailleurs du Japon - Travailleurs du Brésil - Travailleurs de la Russie - Travailleurs de la Chine - Travailleurs du Bangladesh - Travailleurs du Cameroun

Employeurs de la France - Employeurs des USA - Employeurs du Japon - Employeurs du Brésil - Employeurs de la Russie - Employeurs de la Chine - Employeurs du Bangladesh - Employeurs du Cameroun

Gouvernement de la France - Gouvernement des USA - Gouvernement du Japon - Gouvernement du Brésil - Gouvernement de la Russie - Gouvernement de la Chine - Gouvernement du Bangladesh - Gouvernement du Cameroun

Problématique 1 : *Comment les entreprises et multinationales peuvent-elles limiter les impacts du réchauffement climatique et permettre une transition juste et équitable ?*

De nombreux rapports, comme ceux du GIEC, nous alertent sur l'urgence du phénomène de réchauffement climatique et de ses nombreuses conséquences. Les entreprises, qui contribuent le plus aux émissions de gaz à effet de serre et à la pollution des sols, des mers et des océans, doivent donc prendre des mesures en accord avec les États et les employés pour assurer une transition juste, équitable et inclusive.

Résolution : Nous avons débattu de cette problématique autour d'une résolution présentée par la délégation des employeurs de la France. Nos délégués ont exploré plusieurs pistes, allant de la récompense des entreprises qui font des efforts pour enrayer le réchauffement climatique à l'adaptation des conditions et des horaires de travail des employés lorsque les risques climatiques sont trop importants et dangereux (canicule, inondations). Il a aussi été débattu et adopté divers financements, que ce soit pour des campagnes de prévention ou pour des projets durables. Les produits durables, les nouvelles technologies vertes ainsi que les emplois verts ont également été mis en avant dans la résolution, qui a été adoptée par la majorité du comité.

Problématique 2 : *Comment répondre à l'impact du réchauffement climatique sur la résurgence du travail des enfants dans le monde ?*

En effet, le changement climatique et les catastrophes météorologiques qui en découlent plongent les familles les plus précaires des pays les moins développés dans une extrême pauvreté. Dans cette situation, elles se voient contraintes d'astreindre leurs enfants au travail afin de subvenir aux besoins de toute la famille. Près de 160 millions d'enfants travaillent, dont 86,6 millions en Afrique subsaharienne, une région fortement touchée par le réchauffement climatique et la pauvreté.

Résolution : Afin de lutter contre ce phénomène, la délégation des travailleurs de Chine a proposé une résolution basée sur la coopération ainsi que la transparence des États et des entreprises, en s'appuyant sur la création d'aides financières internationales.

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE (FRANÇAIS)



Juges : Yaelle Bervas, Vikasni Tummalapalli, Johanne Hendrick, Luke Fontaine

Cour : Représentants de la Guyane et de l'Éthiopie - Avocats pour la Guyane et l'Éthiopie -
Représentants de l'Égypte et du Venezuela - Avocats pour l'Égypte et le Venezuela - Témoins

Procès 1 : *Plainte de la République Coopérative du Guyana contre la République Bolivarienne du Venezuela concernant la prétention de souveraineté et volonté d'annexion illégales de la région de Guayana Esequiba.*

Bien que la souveraineté de ce territoire ait longtemps causé des différends, c'est par le référendum mis en place en 2023 par Maduro, président du Venezuela, que les négociations ont repris de plus belle. Le Guyana a alors fait appel à la CIJ pour résoudre ce différent.

Verdict : La Cour a longuement étudié les différents arguments présentés par les avocats des différents partis, concernant les traités signés mais aussi les différents contextes, passés, présents, sociétaux et économiques dans lesquels les événements ont pris place. La Cour a donc accepté une

grande partie des demandes du Guyana, reconnaissant entre autres sa souveraineté sur la région de l'Essequibo.

Procès 2 : Plainte de la République arabe d'Égypte contre le projet de barrages sur le Nil de la République démocratique fédérale d'Éthiopie.

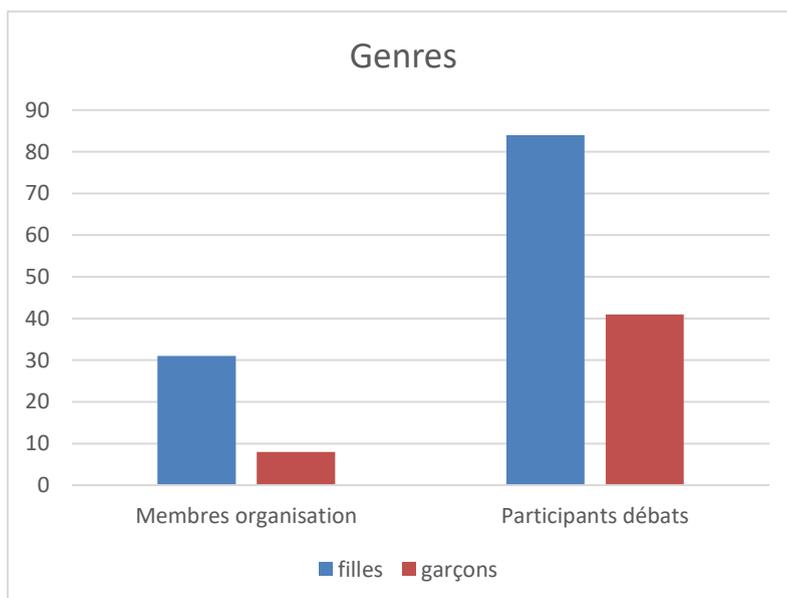
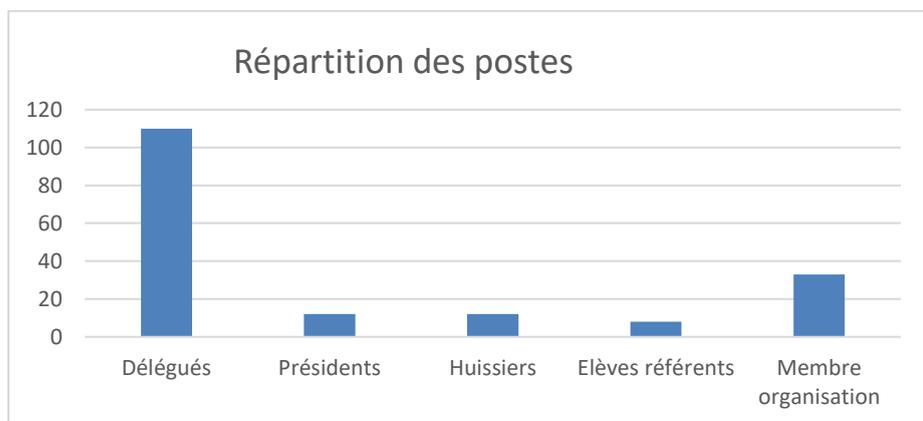
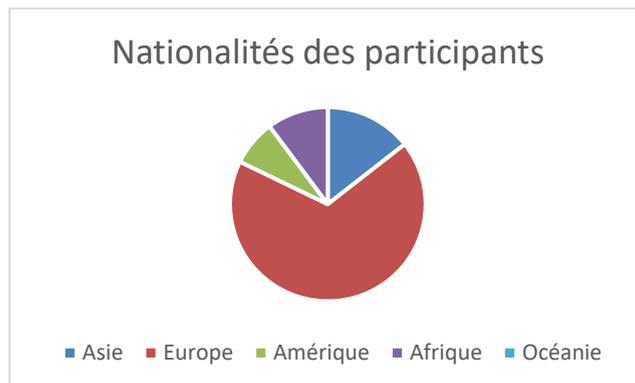
Le Nil a longtemps été une grande chance pour les nations la bordant, tels que l'Égypte, le Soudan et le Soudan du sud, ainsi que l'Éthiopie. L'Éthiopie pour répondre à ses besoins énergétiques a décidé de construire un barrage hydroélectrique sur l'un des affluents du Nil : le Nil bleu. Cette décision mettait en péril les ressources de l'Égypte qui a tenu à formuler une plainte à la CIJ.

Verdict : Durant deux jours, les avocats et représentants de partis ont présenté les différents effets sur la population, l'écologie, l'agriculture et enfin les ressources que ce barrage allait avoir. La Cour a finalement pris sa décision, permettant un flux garantissant la survie de l'Égypte et le bon développement économique du Venezuela.

LE CLERMUN EN CHIFFRES

Le clerMUN 2024, c'est :

- 28 nationalités
- 4 pays : France, Croatie, Turquie, Koweït
- 7 écoles
- 11 résolutions votées
- 2 verdicts donnés
- 180 participants



QUELQUES MOTS DE NOS EXPERTS

Quel intérêt voyez-vous dans les travaux des jeunes participants aux MUNs ? Quels débouchés pour ces travaux ?

Alain Le Roy : *Concernant les débouchés, vous élaborez des résolutions et, si elles sont suffisamment bonnes, elles pourraient être transmises aux autorités de New York. En tout cas, c'est une très bonne formation : apprendre à débattre, à écouter, à être convaincant, à votre niveau et ensuite avec des représentants d'autres pays. Cette formation pédagogique est très précieuse pour faire de vous de vrais citoyens du monde, qui auront à cœur de prendre en main les affaires de ce monde. Comme le disait votre Secrétaire Général : « Let's be the builders of tomorrow ».*

Est-ce qu'en tant qu'entreprise partenaire vous trouvez que ce type de projet permet de développer des compétences utiles pour les jeunes dans leur future vie professionnelle ?

Antoine Sautenet : *Oui tout à fait. Je pense que le ClerMUN est extrêmement précieux parce qu'il permet aux jeunes de commencer à comprendre les questions géopolitiques et les grands équilibres mondiaux qui sont très liés au développement durable. L'articulation entre la géopolitique et le développement durable est un élément critique pour que la jeune génération puisse monter en compétence. C'est très utile !*

Quel message souhaitez-vous faire passer à travers votre présence au ClerMUN 2024 ?

Fabienne Pompey : *Rencontrer les jeunes, ici ou lors d'autres manifestations consacrées à l'Organisation des Nations Unies, est une occasion de montrer que l'ONU n'est pas quelque chose de lointain et d'extérieur, mais qu'elle nous concerne tous. Elle porte des valeurs que nous pouvons tous soutenir. Je souhaite rapprocher les jeunes de cette institution qui peut paraître un peu distante et froide. Les sujets sur lesquelles elle travaille, comme le développement durable, le climat, la protection de l'enfance, la lutte contre la pollution, concernent à la fois chacun de nous et l'humanité toute entière. On pense souvent que les gens de l'ONU sont des diplomates, à New York, toujours en costume cravate et très sérieux ... Ce n'est qu'une partie de la réalité. Ce sont aussi des personnes qui apportent de la nourriture, qui aident les agriculteurs, qui distribuent des vaccins, qui préparent la réponse aux prochaines pandémies, qui cherchent des solutions avec les gouvernements pour s'adapter ou diminuer les impacts du changement climatique. C'est une organisation qui est au cœur des préoccupations de l'humanité et qui a pour mission de la protéger. Comme disait notre ancien secrétaire général Dag Hammarskjöld: « l'Organisation des Nations Unies n'a pas été créée pour nous emmener au paradis, mais pour nous sauver de l'enfer ».*

POUR CONCLURE

Les débats du ClerMUN 2024 ont permis de mettre en lumière des solutions concrètes aux problématiques mondiales actuelles. Grâce aux résolutions adoptées dans chaque comité, les délégués ont montré leur engagement à travailler ensemble pour construire un avenir meilleur. Les discussions enrichissantes et les résolutions votées seront des points de départ pour leurs futures initiatives en tant que citoyens du monde.

Nos invités, experts, partenaires et sponsors



Les débats en comité et les pauses



ANNEXES : RESOLUTIONS

- UNSC
- OMS
- OIM
- FAO
- OIT
- CIJ

Session: ClerMUN – 4th of November to the 7th of November 2024

Topic A: “What measures should be taken to guarantee the security of small island states against rising sea levels?”

Committee: United Nations Security Council

Main Submitter: The United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

Co-Signatories: Bangladesh, Brazil, Chad, China, Democratic Republic of the Congo, Fiji, France, India, Iran, Maldives, Nigeria, Russia, USA

The Security Council,

Recognizing the existential threat posed by the melting of the Thwaites “Doomsday” Glacier and the consequences of rising global temperatures ;

Reaffirming the commitment of member states to the Paris Agreement and the need to limit global temperature rise to 1.5 degrees Celsius ;

Acknowledging that the adverse effects of sea level rise impact all coastal nations, especially small island developing states ;

Recognizing the need for widespread climate education to raise awareness on the importance of reducing carbon emissions and protecting water resources ;

Stressing the importance of measures to ensure that countries comply with the Paris Agreement;

1. *Encourages* all nations to enhance climate policies by implementing stricter emissions standards in alignment with the Paris Agreement goals
2. *Encourages* member states to voluntarily share progress updates on their emissions reduction and adaptation efforts
3. *Calls upon* UN member states to support small island states with technology, knowledge, and resources to help combat sea level rise and strengthen resilience,
4. *Directs* the UN to develop climate education programs focused on the importance of reducing carbon emissions and safeguarding water resources,
5. *Emphasizes* the creation of a mechanism to impose sanctions on countries that do not comply with the Paris Agreement, using penalties to fund projects addressing this issue.
6. *Supports* climate-linked debt relief for nations vulnerable to climate change, such as small island states, with relief provided by international financial institutions and contributions from developed nations, allowing vulnerable countries to redirect resources toward climate adaptation and resilience efforts.

7. *Requires* a legal framework be set up with the goal of preventing governments of small island states from not allowing their citizens to relocate.
8. *Affirms* that the territorial sovereignty and maritime rights of all states, including their EEZs, should remain protected under international law despite changes in landmass due to rising sea levels.
9. *Encourages* knowledge-sharing initiative between agricultural experts in small island states and coastal nations in order to adapt to changing climate
10. *Prioritizes* in-situ adaptation efforts to strengthen resilience within small island states, allowing populations to remain in their home countries, with migration considered a last resort
 - a. *Supporting* SIDS to make deals with neighbouring countries in order to be able to relocate as a last resort
 - b. *Recognizes* the value of natural carbon sinks such as forests and oceans in absorbing CO₂ and encourages all nations to protect and expand these resources as part of global adaptation and mitigation efforts.
 - c. Puts into place a fund to prioritize immediate adaptation measures such as flood defence coastal infrastructure
 - d. *Encourages* nations of all scales to increase investments in renewable energy sources to reduce worldwide carbon emissions and thus rising sea level.
 - e. *Urges* measures to be taken regarding crucial yet technically and numerously insufficient infrastructure in most countries in need, guaranteeing a transition to more adapted and secure infrastructure in zones impacted by climate change and sea level rise.
 - f. *Proposes* an International Climate Resilience Knowledge Hub to be created, where developed countries and research institutions provide open access to climate-resilience technology, including seawall designs, water desalination, and flood protection infrastructure.
 - g. *Calls for* investment in Global Early Warning Systems that provide small island states with real-time alerts for hurricanes, flooding, and extreme weather events, which are worsened by rising sea levels.
 - h. *Proposes* a carbon tax for non-governmental entities which would be adjusted to their emissions
 - i. *Suggests* that the funds from the carbon tax would be directed towards renewable energy transition and infrastructure against rising waters in SIDS

- a. *Encourages* developing programs that support sustainable economic development and resilience-building
 - b. *Urges* for a stronger support for the project of National Adaptation Plan, also known as the NAP - put in place by the UN - in order to reduce the vulnerability of countries impacted by climate change and in need of solutions, and provide them help for further adaptation interventions,
11. *Invites* all Member States in need of aid to face sea level rise to take part in this project showcased by the Maldives as efficient and reliable
12. *Invites* all other Member States to provide adapted physical and economic help for this project;
13. *Suggests* the development of educational campaigns to explain accurately to populations how to react to crises, thanks to the warnings guaranteed by the NAP project;

Session: ClerMUN – 4th of November to the 7th of November 2024

United Nations Security Council

Topic B: “How can the drying up and pollution of the world's great lakes and rivers be curbed ?“

Main Submitter: The Islamic Republic of Iran

The United Nations Security Council,

Acknowledging that water is essential to ecosystems, agriculture, industry and life itself, and that the drying up and pollution of lakes and rivers pose significant risks to health, food production and security, and economic stability.

Recognizing the critical state of many of the world's lakes and rivers due to over-extraction, climate change, pollution and mismanagement.

Emphasizing the United Nations' commitment to Sustainable Development Goal 6 which calls for sustainable water management and the protection of water-related ecosystems.

Noting with deep concern that the pollution of freshwater resources is largely driven by industrial waste, agricultural runoff, and untreated sewage, which often affect communities with limited resources.

Observing that water scarcity and pollution disproportionately impact vulnerable populations and ecosystems in arid and semi-arid regions, including the Middle East.

- 1- *Encourages* the establishment of a Global Water Resource Fund to assist developing nations with water management infrastructure and wastewater treatment facilities.
- 2- *Supports* public education initiatives focused on the importance of water conservation, pollution, reduction, and sustainable practices to raise awareness and promote ecological responsibility.
- 3- *Demands* that all member countries put into place tangible solutions and realistic goals for the reduction of climate change on a national scale, so as to contribute to the dampening of its effects worldwide:
 - a. *Adding* that reports on the achievement of these goals should be handed in on a 5-year period so as to ensure their realization;
- 4- *Calls upon* local governments to collaborate with actors of the agricultural sector to agree on practical ways to render agriculture more sustainable, especially regarding its water consumption and the runoffs it creates:
 - a. *Adding* that the same course of action should be taken for the fishing industry, I factories and nuclear power plants;
- 5- *Calls for* global cooperation by creating a framework for the exchange of technology, resources, knowledge to restore and protect water bodies, and focus on water sanitation policies.
- 6- *Requests* that the UN develop education programs focusing on the importance of reducing carbon emissions and protecting water resources.

- 7- *Advocates* for increased investments in water purification and conservation technologies focused on establishing solutions.
- 8- *Advocates* for the establishment of international water diplomacy frameworks to resolve cross-border water disputes peacefully.
- 9- *Advocates* for the establishment of a global certification system for sustainable water use in the corporate sector, rewarding companies that meet high environmental standards.
- 10- *Recommends* the creation of drought recovery programs aimed at supporting communities severely affected by drought, focusing on rebuilding agricultural systems, improving access to clean water, and providing economic support for displaced populations.
- 11- *Proposes* a water pollution tax for large scale non-governmental entities.
- 12- *Calls upon* governments to nationalize all sources of freshwater under their jurisdiction.
- 13- *Requests* international researches to be focused on optimization and innovation of water sanitation infrastructures in countries in lack of fresh water, through the funds granted by clause 2.

Session : ClerMUN du 4 au 7 novembre 2024

Comité : Organisation Mondiale de la Santé

Problématique : Quelle réponse pourrait être apportée aux impacts des catastrophes naturelles aggravées par le changement climatique sur le bien-être des populations ?

Porteurs de la résolution : Résolution conjointe de la République Islamique d'Iran et de la République Fédérative du Brésil

L'Organisation Mondiale de la Santé,

Considérant l'accroissement des catastrophes naturelles dues au changement climatique et leur impact sur le bien-être des populations, en particulier dans les pays en développement faisant face à d'autres difficultés,

Reconnaissant qu'une coopération internationale renforcée est essentiel pour faire face à ces nombreux enjeux et défis,

Affirmant l'importance que les solutions à ces défis se doivent d'être adaptées aux réalités locales et aux capacités de chaque pays à les mettre en œuvre,

Rappelant les engagements de la communauté internationale à respecter les droits des pays souverains dans leurs stratégies d'adaptation et dans l'application de ces solutions,

Montrant que selon des études et des données établies, les pays développés ont été les premiers et principaux responsables de l'accumulation massive de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et cela au travers de consommation de combustibles fossiles et de déforestation ainsi qu'au travers de siècle d'industrialisation,

Admettant que bien que les pays en développement aient eu une faible contribution historique aux émissions de carbone à l'échelle mondiale ; ils sont tout de même les plus vulnérables et les plus touchés par les conséquences du changement climatique en parti pour cause du fait des ressources limitées dont ils disposent pour s'y adapter,

Insistant sur la base des responsabilités communes mais différenciées et sur l'obligation des pays développés à prendre des mesures plus drastiques et ambitieuses afin de réduire leur impact sur le climat et de fournir une aide technologique et des financements aux pays en développement,

1. *Incite* les États à investir dans des programmes de formation et d'envoi d'experts financés en partie par l'ONU destinés aux communautés les plus vulnérables afin de les préparer aux potentielles catastrophes naturelles à venir ainsi que pour adapter les conditions de vie des habitants de ces régions ;
2. *Encourage* la mise en place de partenariats entre les pays signataires afin d'accélérer la recherche sur les technologies adaptées aux conditions climatiques. Les pays signataires

s'engageant à soutenir les initiatives des pays les plus concernés en matière de recherche climatique ;

3. *Propose* la création d'un fond commun, principalement alimenté par les pays développés à hauteur de leurs moyens ainsi que par l'ONU, pour soutenir les projets d'adaptation des pays en développement, notamment et principalement pour ceux qui possèdent un potentiel important au vu d'une transition énergétique ;
4. *Incite* le transfert de technologies vertes et d'expériences en termes de gestion du risque climatique entre les pays signataires, renforçant le développement des solutions de gestion de l'eau ;
5. *Invite* les pays signataires à promouvoir des dialogues ouverts sur les risques et enjeux des catastrophes naturelles, tout en respectant leur souveraineté nationale en soutenant la création d'un mécanisme de suivi des impacts des catastrophes naturelles et des initiatives d'adaptation incluant des représentants des nations ayant soumis et porteuses de cette résolution pour s'assurer que les besoins spécifiques de toutes les régions soient pris en compte ;
6. *Encourage* la coopération internationale dans le but de faciliter la transition énergétique :
 - a) *Accueille* la création de partenariats entre les pays signataires pour permettre aux pays disposant de ressources abondantes de jouer un rôle majeur en apportant des aides économiques mesurées aux nations souhaitant commencer ou continuer un processus de transition écologique ;
 - b) *Demande* la création de fonds spéciaux financés par l'ONU en majorité ainsi que par les pays de ce comité à hauteur de leurs moyens spécifiquement dédié au secteur de l'énergie ;
 - c) *Soutient* l'accès à des fonds internationaux dans le but de financer des projets liés à la durabilité afin que chaque pays puisse, grâce à ces aides, appliquer des usages plus respectueux vis-à-vis de l'environnement ;
7. *Propose* que des aides économiques, financés par l'ONU et les pays membres, soient utilisées pour des formations sur l'agriculture durable impliquant notamment l'envoi de cultures durables ainsi que de semences dans les pays concernés ;
8. *Suggère* la mise en place d'un programme d'accueil des populations sinistrées et de l'envoi

d'une aide humanitaire en cas de catastrophes naturelles par le biais des centres onusiens à proximité afin de limiter l'impact de ces catastrophes sur le bien-être des populations.

9. *Propose* d'améliorer les infrastructures pour qu'elles soient plus résilientes aux événements climatiques extrêmes, en privilégiant des constructions durables, financées par des fonds onusiens en proposant la construction de nouvelles infrastructures résilientes à proximité des zones jugées à risques dans le but de proposer une solution de repli aux populations en danger.
10. *Propose* que les fonds récoltés par les pays les plus développés permettent le financement de systèmes de santé gratuits pour les enfants dans les PMA.
11. *Demande* la ratification par chaque état des Accords de Paris et du cadre de Sendai.
12. *Propose* de réformer les systèmes de santé et hôpitaux afin de fournir des soins efficaces et universels pour atténuer les inégalités sociales, notamment lors de catastrophes naturelles en investissant dans les hôpitaux et fournissant une assurance maladie universelle.
13. *Suggère* une collaboration avec l'UNICEF pour assurer une protection totale des enfants et leur prise en charge qui peut être spécifique.
 - a) *Propose* que les fonds récoltés par les pays les plus développés permettent le financement de systèmes de santé gratuits pour les enfants dans les PMA.
 - b) *Définit* protection totale comme, soin de santé, aide alimentaire, et logement décent.
14. *Propose* la création d'une communauté internationale d'experts, pour proposer des solutions plus durables ayant pour but la protection et le soin des populations.

Session : ClerMUN 2024 (du 4 au 7 novembre 2024)

Comité : Organisation Mondiale de la Santé

Problématique : Quelle réponse pourrait être apportée aux impacts des catastrophes naturelles aggravées par le dérèglement climatique sur le bien-être des populations ?

Porteur de la résolution : République Populaire de Chine

L'OMS,

Rappelant que la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles sont amplifiées par le réchauffement climatique,

Signalant que le nombre de catastrophes naturelles par an n'a cessé d'augmenter depuis plus d'un siècle,

Soulignant que la Chine a investi massivement dans les technologies vertes pour atténuer les effets du changement climatique et réduire les émissions de CO₂, conformément aux engagements pris lors des Accords de Paris,

Rappelant l'enjeu crucial que représente la considération des états en développement aussi bien dans le cadre du respect de certains engagements que dans un cadre d'urgence climatique,

Reconnaissant la nécessité de considérer les émissions de CO₂ sur le long terme conformément à la durée de vie de ce dernier,

Définissant le principe de responsabilité commune mais différenciée basé sur la responsabilité des états développés, pollueurs historiques, dans les conditions climatiques actuelles extrêmes et pas uniquement les émissions actuelles majoritairement produites par les états en voie de développement,

1. *Suggère* la promotion de la coopération à une échelle internationale en s'appuyant sur des transferts de connaissance notamment dans le domaine de la santé, la médecine d'urgence et de la gestion des risques liés aux catastrophes, ainsi que dans l'objectif de freiner le changement climatique tout en soulignant l'importance de renforcer la coopération scientifique internationale pour améliorer la compréhension des mécanismes du changement climatique ;
2. *Encourage* les états à étendre les projets de sensibilisation à des populations nouvelles qui devront faire face à des risques climatiques en constante évolution ;
 - a. *Suggère* de mettre en place des programmes éducatifs sur la gestion des risques et la préparation aux catastrophes pour les communautés, afin d'augmenter la résilience individuelle et collective ;
 - b. *Propose* de sensibiliser les populations pour qu'elles prennent les mesures adéquates pour se protéger et protéger en cas de catastrophes ;

- c. *Incite* l'ONU et les pays membres à investir dans des programmes de formation et d'envoi d'experts pour sensibiliser les populations vis-à-vis des dangers liés aux catastrophes climatiques ;

3. *Appelle* les états les plus vulnérables aux aléas naturels à mettre en place des systèmes de préventions et de protection des populations efficaces ;
 - a. *Propose* la création d'un fond international de résilience climatique destiné à aider les états à s'équiper de matériel de prévention des risques sûrs et efficaces ;
 - b. *Incite* les gouvernements à renforcer les normes de sécurité faces aux catastrophes naturelles notamment en munissant les populations d'infrastructures plus résilientes;
 - c. *Appelle* à une création de normes de constructions adaptées à chaque type de catastrophe ;

4. *Propose* la création d'un système d'aide destiné à tous les états en développement victimes de catastrophes naturelles qui faciliterait l'accès à des technologies vertes et à des fonds climatiques afin d'accélérer la transition écologique des pays concernés et de limiter l'aggravation de ces catastrophes et qui serait soutenu par des actions et des ONG dans le cadre d'opération d'aides humanitaires et de secours en cas de catastrophe ;

5. *Invite* les pays développés à faire preuve de plus de considération envers les états en développement ;
 - a) *Rappelle* les engagements des pays développés lors des différentes COP ;
 - b) *Réaffirme* que la gouvernance mondiale du climat devrait respecter les besoins des pays les plus pauvres en matière de développement ;

6. *Propose* l'instauration d'une limite d'émission de CO₂ par personne maximale établi à 2 fois l'émission moyenne de CO₂ par habitant à travers le monde d'ici 2030 ;
 - a. *Instaure*, en accord avec le principe de responsabilité commune mais différenciée, un abaissement de 10% de ce seuil pour les plus grands pollueurs historiques ;
 - b. *Précise* que les états en développement seraient quant à eux limités à 3 fois l'émission moyenne de CO₂ par habitant à travers le monde afin de respecter leurs besoins énergétiques en termes de développement ;
 - c. *Propose* des aides technologiques chinoises aux états en développement dans l'incapacité d'atteindre cet objectif afin d'accélérer leur transition énergétique ;
 - d. *Instaure* un système de sanction qui s'appliquerait à tous les états ne respectant pas cette limite et dont les fonds seront reversés équitablement aux états victimes de catastrophes naturelles dans un cadre de relèvement post catastrophe et aux pays en voie de développement afin de faciliter leur transition énergétique ;

- e. *Demande* que des groupes d'experts de l'ONU interviennent à travers les pays les plus pollués par habitant afin de proposer à ces Etats des solutions durables pour baisser leur impact sur le dérèglement climatique ;
7. Propose l'emploi de systèmes d'alerte précoce pour les pays les plus touchés, pour limiter au mieux les pertes économiques et humaines lors de ces catastrophes ;
- a. Encourage la création de ces systèmes dans l'optique d'une alerte rapide, intelligible et globale des populations pouvant être touchées ;
 - b. Recommande la création d'un plan préétabli et dont l'efficacité sera vérifiée par l'ONU pour limiter au maximum la vulnérabilité des populations ;
 - c. Invite les pays frontaliers ou d'un même continent à instaurer des systèmes de communications rapides pour transmettre des informations sur une éventuelle catastrophe naturelle, et de ce fait prévenir les pays n'ayant pas encore été touchés ;
 - d. *Invite* au développement, à la diversification et à répandre les applications de sécurité ;
8. Invite à une coopération accrue de la communauté internationale pour aider au mieux les populations touchées par ces catastrophes en créant :
- a. Des instances regroupant les pays les plus touchés par différentes catastrophes naturelles pour encourager le partage des technologies afin de lutter efficacement contre ces catastrophes ;
 - b. Une seule instance regroupant tous les pays pour développer des stratégies communes pour répondre rapidement aux crises ;
 - c. Ces instances seront gérées par l'ONU et les informations, requêtes et suggestions passeront par ce biais ;
9. *Recommande* la mise en place de partenariats public-privés pour permettre :
- a. Permettre une avancée technologique plus rapide, plus performante ;
 - b. Un financement de ces recherches technologiques plus important ;
10. *Demande* l'instauration d'un bilan climatique annuel pour :
- a. Évaluer les progrès de chaque pays en matière de réduction des risques de catastrophes naturelles ;
 - b. Identifier les lacunes des systèmes des pays pour adapter l'aide qui leur sera apportée ;
 - c. S'assurer que les fonds accordés ont bien servi à l'amélioration de la résilience ou de la prévention par exemple ;
11. *Incite* l'ONU et les pays membres à investir dans des programmes de formation et d'envoi d'experts pour sensibiliser les populations vis-à-vis des dangers liés aux catastrophes climatiques ;

12. *Invite* les pays les plus développés à investir dans les hôpitaux dans les pays à risque les moins résilients, en ajoutant des lits et en créant de nouveaux médecins ;
13. *Propose* la mise en place d'une organisation d'hôpitaux mobiles à proximité des zones à risques pour répondre rapidement et efficacement aux situations de crise ;
14. Instaure une limite à la transparence des États sur les informations qu'ils communiquent dans le cadre de la problématique ;
 - a. Suppose que les États souhaitent garder des informations qualifiées de confidentielles et importantes par les gouvernements ;
 - b. Définit cette limite aux informations considérées confidentielles par les gouvernements ;
 - c. Invite les États à communiquer les informations utiles à la communauté internationale ;
15. *Souligne* l'importance de renforcer la coopération scientifique internationale pour améliorer la compréhension des mécanismes du changement climatique ;
16. *Invite* les pays membres à renforcer l'information liée à ces risques auprès de leur population, comme la mise en place d'enceintes pour prévenir la population où qu'elle soit, avec des relais rapides parmi les médias par exemple.

Session : ClerMUN du 4 au 7 novembre 2024

Comité : Organisation mondiale de la santé

Problématique : Quel cadre pourrait-on mettre en place afin de répondre efficacement aux nouvelles pandémies meurtrières provoquées par la fonte du pergélisol ?

Porteur de la résolution : Délégation de la Russie

L'Organisation mondiale de la santé,

Définissant le pergélisol ou permafrost comme un sol qui se situe sous la surface de la Terre, et qui est demeuré constamment, et pendant au moins deux ans à une température inférieure à 0°C (Le pergélisol est resté dans la plupart des cas gelé pendant des centaines, voire des milliers d'années, s'étend sur un quart de l'hémisphère Nord, ce qui inclut de nombreuses régions qui ne sont pas couvertes de neige, telles que le Nord du Canada, ainsi qu'une grande partie de la Sibérie),

Définissant également une pandémie comme une flambée d'une maladie infectieuse qui se transmet d'un être humain à un autre, se propageant ainsi dans le monde, (Par convention, une pandémie désigne une épidémie à plus grande échelle, présente sur une large zone géographique internationale) dont les conséquences si elle est non maîtrisée peuvent être très importantes, aussi bien démographiquement, que politiquement et économiquement,

Rappelant l'urgence climatique auquel toutes les nations du monde doivent faire face en agissant à l'unisson par l'intermédiaire d'institutions internationales, tel que l'ONU et ses subdivisions comme l'OMS, et également par l'intermédiaire de traités et d'accords internationaux tel que les accords de Paris (2015) que la Russie a signé et ratifié,

Interpellant les nations au sujet de la dangerosité des futures épidémies qui pourraient toucher les populations suite à la fonte du permafrost et ainsi provoquer des pandémies meurtrières,

Regrettant les conséquences écologiques, géographiques et économiques multiples de la fonte du pergélisol tels que la libération de gaz inflammable pouvant causer une menace pour les pays du Nord Arctique, des effondrements de sols qui peuvent mettre en péril les populations locales, ou encore la déstabilisation des activités économiques présentes sur des territoires où se situe le permafrost,

Réaffirmant la nécessité russe d'exploiter les sols riches en hydrocarbures sibériens pour maintenir une économie stable et forte et permettre aux partenaires commerciaux russes de maintenir une relation d'entente et de collaboration avec notre pays,

Rappelant les traités, conventions et accords internationaux pour l'environnement tel que la convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance (1979), la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985), le protocole de Montréal (1987) la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)(1992), le protocole de Kyoto (1997)et les accords de Paris (2015) et pour la santé

comme le règlement sanitaire international (RSI), l'accord sur la prévention des pandémies et les mesures sanitaires transfrontalières et le partenariat mondial contre les maladies infectieuses signé par la Russie, ce qui démontre son engagement fort dans ces causes,

1. *Informe* les nations du monde du danger sanitaire de la fonte du pergélisol;
2. *Constate* que le dégel du pergélisol s'accroît de plus en plus rapidement et est dû au réchauffement climatique anthropique;
3. *Déplore* les pertes humaines déjà causées par le dégel du permafrost dû à la libération d'anciens virus;
4. *Soutient* la mise en place d'une collaboration internationale pour soutenir les pays touchés par la fonte du permafrost ; en définissant cette collaboration comme une aide financière et humanitaire aux populations touchées, un partage des connaissances sur les virus enfermés dans le permafrost via une base de données mondiale accessible à tout moment par les scientifiques et un envoi de ressources ,nécessaire aux soins de santé, pour les pays touchés;
5. *Soutient* également un développement des études sur la composition du pergélisol ainsi qu'une augmentation des explorations dans les zones de présence du pergélisol pour connaître l'avancée de son dégel et les différentes pathologies qu'il renferme, ces actions seront financées par l'ONU;
 - a. *Précise* que les explorations seront sous la tutelle des pays où elles sont réalisées;
 - b. *Définit* les conditions de financement de l'ONU comme étant les preuves de la bonne réalisation des études et des explorations, c'est à dire un engagement réel dans les causes climatique et sanitaire et la présence d'experts pour réaliser ces travaux;
 - c. *Demande* l'intégration de la surveillance périglaciaire dans le règlement sanitaire international.
6. *Suggère* aux États d'investir dans des infrastructures médicales et de surveillance spécifiques au niveau national à l'aide de fonds de l'ONU pour permettre la détection précoce des maladies potentiellement dangereuses libérées par la fonte du permafrost et renforcer les institutions de santé publique ;
7. *Encourage* les nations du monde à sensibiliser leur population sur le dégel du pergélisol pour qu'elles agissent de manière plus respectueuse de l'environnement;
8. *Accueille* favorablement l'aide et la contribution des ONG à sensibiliser les populations et à contribuer à l'étude du pergélisol et des conséquences de sa fonte;

9. *Propose* la création d'une force de réaction internationale composée d'experts en épidémiologie et climatologie, afin de coordonner la réponse aux pandémies potentiellement liées à la fonte du pergélisol, en collaboration avec l'OMS;
10. *Encourage* l'OMS et les Nations Unies à collaborer avec le secteur privé, notamment les entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques, pour développer des traitements et des vaccins adaptés aux potentielles nouvelles pandémies causées par le dégel du permafrost.
11. *Encourage* les Etats touchés par la fonte du permafrost à renforcer la coopération avec la communauté internationale afin d'échanger des informations tout en respectant la souveraineté des Etats et de pouvoir coordonner les réponses aux potentielles épidémies ;
12. *Propose* à tous les pays membres de l'ONU, la modernisation des infrastructures dans les secteurs de l'énergie du bâtiment, de l'industrie et du transport afin de réduire leur impact sur l'environnement, à l'aide des fonds de l'ONU et d'une coopération internationale ;
13. *Propose* des mesures spécifiques, comme la protection des terres ou l'inclusion politique et la formation sur les dangers de la fonte du permafrost, pour les communautés autochtones qui dépendent de l'environnement et qui sont et seront les populations les plus vulnérables face au dégel du permafrost ;
14. *Encourage* les nations à opérer une transition vers des ressources renouvelables afin d'éviter l'exploitation des ressources du pergélisol en proposant une aide financière des fonds de l'ONU pour soutenir les pays avec des difficultés à financer le projet ;
15. Encourage la formation d'une équipe d'examen multidisciplinaire en :
 - a. Observant les conséquences du réchauffement climatique en particulier dans les zones sibériennes et dans d'autres régions polaires ;
 - b. Communiquant et partageant des informations aux niveaux responsables pour soutenir le lancement de mesures nécessaires ;
16. *Demande* l'augmentation du soutien financier technique par le biais d'un fond financé par l'ONU et les pays développés pour aider les pays en développement à renforcer leurs systèmes de santé pour faire face aux nouvelles pandémies ;
17. *Propose* la création d'un système de surveillance internationale pour anticiper les épidémies causées par le dégel du permafrost ;
18. *Encourage* à l'utilisation de technologies de télémédecine pour améliorer l'accès aux soins et faciliter la communication entre les autorités de santé publique dans les régions reculées et isolées.

Session: ClerMUN

4,5,6,7 November's General Assembly

IOM, Topic A: "How can the flows of refugees from regions impacted by climate change be guaranteed a safe and sound global circulation?"

Main submitter: The Republic of Türkiye

The IOM,

Noting with regret that climate change has become one of the most significant drivers of displacement, with over 21.5 million people forcibly displaced each year since 2008 due to weather-related events,

Recognizing the critical need to address the plight of climate change refugees, as outlined in various international agreements and UN resolutions,

Reaffirming the commitments made under the Paris Agreement (2015) to combat climate change and mitigate its impacts on vulnerable populations,

Recalling the New York Declaration for Refugees and Migrants (2016), which underscores the need for comprehensive responses to large movements of refugees and migrants, including those displaced by climate change,

Emphasizing the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction (2015-2030), which calls for substantial reduction of disaster risk and losses in lives, livelihoods, and health, particularly for the most vulnerable,

Recognizing the Global Compact on Refugees (2018), which aims to provide a framework for more predictable and equitable responsibility-sharing, recognizing that a sustainable solution to refugee situations requires international cooperation,

Noting the resolutions adopted by the United Nations Human Rights Council, including Resolution 10/4 (2009) on human rights and climate change, and Resolution 18/22 (2011) on the adverse effects of climate change on the enjoyment of human rights,

Acknowledging the work of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) in providing protection and assistance to refugees and displaced persons,

Emphasizing the need for a global framework to address the movement of climate change refugees, ensuring their protection, safety, and access to basic services,

Reaffirming the IOM's commitment to the 2030 Agenda for Sustainable Development, particularly SDG 13 (Climate Action) and SDG 10 (Reduced Inequalities), which call for coordinated international efforts to reduce the vulnerability of marginalized communities impacted by climate change,

Concerned by projections that, without urgent action, up to 216 million people could become internal climate migrants by 2050 due to worsening climate hazards, as documented by IOM research and in line with the findings of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC),

1. *Calls upon* Member States to strengthen their commitments to reducing greenhouse gas emissions and implementing climate adaptation strategies to mitigate the impacts of climate change on vulnerable populations;

2. *Recommends* the establishment of a Global Climate Change Refugee Fund, financed through contributions from Member States, international organizations, and private sector partners, to support countries hosting large numbers of climate change refugees;
 - a. The fund shall provide financial support for the provision of adequate shelter, food, and medical care to climate change refugees.
 - b. The fund shall prioritize equitable burden-sharing among Member States.
3. *Encourages* the creation of regional safe zones for climate change refugees, with technical and financial assistance provided to host countries to ensure the safety and dignity of displaced populations;
 - a. Regional safe zones shall provide temporary protection and basic services to displaced populations.
 - b. Host countries shall receive support to establish and maintain these safe zones.
4. *Requests* the development of comprehensive data collection and monitoring systems to track the movement of climate change refugees and assess the effectiveness of interventions aimed at their protection and support;
5. *Emphasizes* the importance of international cooperation and shared responsibility in addressing the climate change refugee crisis, calling for increased collaboration among Member States, international organizations, and other stakeholders.
6. *Encourages* host countries to implement expedited procedures for the regulation and integration of climate change refugees to ensure their timely access to protection, basic services, and legal status;
 - a. Host countries shall prioritize the establishment of streamlined and efficient asylum processes, reducing bureaucratic delays and ensuring prompt registration and documentation of climate change refugees.
 - b. Host countries shall adopt clear and transparent guidelines for the determination of refugee status, ensuring that climate change refugees receive fair and timely assessments.
 - c. Host countries shall allocate additional resources, including personnel and technology, to support expedited refugee processing and reduce backlogs.
 - d. Host countries shall provide training and capacity-building programs for immigration and asylum officials to enhance their ability to handle the specific needs and challenges of climate change refugees.
7. *Calls upon* developed countries to provide financial and technical assistance to developing countries for the establishment and enhancement of climate adaptation structures and programs to mitigate the impacts of climate-induced disasters;
 - a. Developed countries shall allocate a portion of their climate finance contributions specifically for the construction and improvement of infrastructure such as flood defenses, early warning systems, and resilient housing in vulnerable regions.
 - b. Developed countries shall support capacity-building initiatives in developing countries to enhance their ability to respond to climate disasters effectively.

- c. Developed countries shall fund and implement awareness programs aimed at educating uneducated populations about the risks of climate change and the measures they can take to protect themselves and their communities.
 - d. Developed countries shall collaborate with international organizations and local governments in developing countries to ensure that adaptation programs are contextually relevant and culturally sensitive.
8. *Mandates* the establishment and implementation of secure migration routes for climate change refugees, which shall be surveilled by local authorities within their maritime areas of jurisdiction to ensure the safety and protection of refugees in transit;
- a. Member States with coastal areas shall designate specific maritime routes for the safe passage of climate change refugees, ensuring that these routes are well-marked and monitored.
 - b. Local maritime authorities shall be responsible for the surveillance and patrolling of these designated migration routes to prevent human trafficking, smuggling, and other criminal activities.
 - c. Member States shall provide training and resources to their maritime authorities to enhance their capacity to monitor and secure these routes effectively.
 - d. Collaboration among Member States shall be encouraged to facilitate the sharing of intelligence, best practices, and resources to ensure the security and efficiency of the migration routes.
 - e. Regular assessments and reports on the safety and effectiveness of these migration routes shall be conducted and shared with the international community to promote transparency and continuous improvement.

Session: ClerMUN 2024 (4 to 7 November 2024)

Committee: IOM

Topic : What international legal framework can be put in place for climate refugees?

Main submitter: India

The International Organization for Migration,

Acknowledging that climate change is a major driver of displacement.

Further reminding that according to the IDMC Global Report, a total of 71.1 million people were living in internal displacement when 2022 ended, which was the highest number ever recorded and a 20% increase in just a year. With phenomenon such as la Nina playing a large role in these statistics.

Noticing with regret that by definition, the UN does not consider those displaced by climate change as refugees which leads to them experiencing more hardships and does not give them the same rights as refugees.

Hoping to put in place an efficient legal frameworks to better climate refugees situation:

1. *Invites* all nations to contribute to global efforts to improve the current situation communicating honest and detailed data on their country's climate issues and the populations affected by them, in order for international organizations and all nations to make better-informed decisions by having a better grasp on the global situation of climate change and therefore “climate refugees”;

2. *Requests* the creation of international collaborations and partnerships under the responsibility of the UNHCR to ensure secure circulation and the presence of all necessary equipment to prevent climate disasters;

a. *Urges* member states to conduct comprehensive national research to identify and attempt to prevent climate disasters.

b. *Reminds* the urgency of this issue and the effects it has on a large majority of the world's population.

3. *Suggests* the allocation of resources from international bodies and organizations to support countries hosting “climate refugees”, which can help alleviate the country's economic burden and enhance local capacities to accommodate these refugees.

4. *Wishes* the creation and development of more inclusive migration policies that recognize the unique circumstances of “climate refugees” and offer them equal rights as

refugees and pathways for safe, legal migration.

5. *Urges* the developed countries that are less affected by climate change, to provide financial support and workforce assistance to nations suffering from climate-related disasters to improve overall safety and resilience, ultimately reducing the number of individuals forced to flee their homes due to unpreparedness.

6. *Calls* upon all Members to unify their research efforts and resources and focus them on progress in the climate research sector, to be more capable of predicting and preparing for upcoming climate disasters.

- a. *Calls* for the establishment of international partnerships between member states with established anti-climate change systems and those in the process of developing theirs to accelerate their research.
- b. *Reminds* that researchers at the origin of innovation should be rewarded, and the researchers should benefit from the globalization of their innovations and creations that can help improve the global warming and climate change situations of the world.
- c. *Encourages* the participation of relevant regional organizations, such as ASEAN, the African Union, and the European Union, in coordinating a regional approach to climate displacement issues.
- d. *Calls* upon member states to invest in research and development of climate-resilient infrastructure and sustainable urban planning, both in high-risk areas and resettlement locations, to mitigate future displacement risks.

7. *Adding* climate refugees in the Paris Agreement and 1951 Convention;

8. *Further recommends* that the “climate refugees” policies be moderated, as well as the yearly amounts of individuals displaced by climate change in the aim of assuring that measures taken are having a consistent and satisfactory effect on the situation;

9. *Suggests* putting in place an elaborate website linked to the International rights of “climate refugees”, that would provide clear information on access to organizations able to help and support those unfortunately displaced;

10. *Requests* the establishment of an efficient evaluation framework to assess the progress of member nations in putting in place efficient refugee programs while considering their cause of displacement, with a report to be submitted annually;

11. *Calls for* the issue of climate displacement to be addressed through national and regional policies, with an emphasis on voluntary cooperation between neighboring countries for temporary and secure migration arrangement where necessary;

12. *Calls for* the priority of assisting vulnerable communities in adapting to climate change within their home countries, thereby minimizing displacement and migration

pressures;

13. *Calls* for climate refugees to be distributed evenly by willing countries in order to avoid backlog of asylum processes;

- a. The distribution of social refugees will be done in proportion to the countries capability to take in refugees
- b. The proximity of the refugees home country and host country will be taken into consideration during the distribution process

14. *Urges* member states to aid host countries by funding and expertise, to implement adequate medical healthcare in regional safe zones;

15. *Emphasizes* the urgent need of investing in safe-infrastructures initiatives in regions vulnerable to climate change, including:

- a. Sustainable infrastructures development
- b. Disaster risk reduction strategies
- c. Economic empowerment and climate adaptation program

16. *Promotes* engagement with the populations impacted so theirs voices are fully heard and understood, working with them on how to ameliorate their conditions and working with their governments;

17. *Recommends* the formation of the Climate Adaptation Assistance Unit within vulnerable countries supported by international expertise to help develop localized adaptation strategies, sustainable agriculture, and disaster preparedness measures, thereby reducing the need for displacement. This shall be funded by willing Member States.

19. *Requests* able underpopulated countries to be more open in accepting climate refugees;

20. *Encourages* collaboration with the WHO to further ensure medical aids are provided for all climate refugees in all circumstances;

21. *Recommends* the creation of employment opportunities in refugee camps which will consist of simple payed tasks to contribute to the economy;

22) *Urges* the ban of economic embargoes on underdeveloped countries. Such a proceeding shall be considered as a crime according to international law;

23) *Emphasizes* the demand for equitable classing and protection for persons affected by the deterioration of their habitat and calls for the UN to establish an international legal

framework for climate refugees;

24) *Urges* that refugee health services include comprehensive care and support for women and children, such as reproductive healthcare;

25) *Calls* for establishing protected safe zones within countries facing climate displacement;

26) *Urges* the implementation of religious and cultural awareness to avoid extremism and insecurity into the host countries;

27) *Urges* the surveillance of regional safe zones by the host country's armed forces to ensure the safety of refugees;

28) *Recommends* establishing programs that support the development of agricultural, technical skills to facilitate reintegration and prevent extended reliance on foreign aid.

Session: ClerMUN – 4th of November to the 7th of November 2024

Topic A: “How can the food and water security threatened by desertification be ensured?”

Committee: Food and Agriculture Organization (FAO)

Main Submitter: The United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, USA

Co-submitters: Spain, Saudi Arabia

Guided by the foundational treaty of the UN called The Charter of the United Nations,

Aware of the UNs pledge to arrest land degradation and promote land degradation neutrality,

Reaffirming the reports done by the United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNDRR), Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR) which address the rapid metamorphosis of green and fertile land into barren deserts,

Realizing the connection between intensive mass production of food and the rise in desertification,

Recalling the 1996 United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) framework which addresses drought and desertification,

Emphasizing the importance for international co-operation and new national policies to help work towards the 2030 Agenda for Sustainable Development put in place by the UN,

Taking into consideration the fact that once desertification occurs it is very challenging to reverse,

Alarmed by inadequate agriculture policies which allow the use of synthetic fertilizers, pesticides and overall exploitation of the land;

Noting with regret that the world’s food and water security are seriously threatened by desertification, which is driven by climate change, deforestation, and unsustainable land practices,

Further deploring that maintaining agricultural productivity and water availability is more difficult in nations impacted by desertification,

Deeply Concerned that over a billion people’s livelihoods are impacted by desertification, which the UN estimates affects around one-third of the world’s land area,

Emphasizing the importance of Sustainable Development Goals 2 (Zero Hunger) and

6 (Clean Water and Sanitation),

Supporting the ongoing efforts of USAID, the Green Climate Fund, and other international bodies in providing technical assistance, funding, and resources to support desertification-threatened nations struggling in achieving food and water security.

1. *Urges* countries to adopt sustainable agricultural practices, with the use of a UN fund for financial support including:
 - i. the use of drought-resistant crops,
 - ii. techniques like crop rotation, cover cropping, and agroforestry,
 - iii. improved soil management practices to prevent erosion and maintain soil fertility;

2. *Urges* member states to improve water management systems by:
 - a. implementing precision irrigation and water-conserving technologies,
 - b. restoring degraded water catchment areas and promoting the use of rainwater harvesting,
 - c. developing national drought preparedness plans, including early warning systems and response strategies;
 - d. enhancing water circularity with better water recycling infrastructures and a better water distribution systems to deliver safe and clear water to households
 - e. build wells that collect rainwater that will then be purified
 - f. provide large tanks on rooftops

3. *Requests* further cooperation with the United Nations Environment Program (UNEP) in order to help with:
 - a. introducing more climate resilient policies to countries not familiar with such,
 - b. educating policy makers into the damage unsustainable agriculture has in the long run on the planet;
 - c. training and educational programs for farmers and agricultural workers in desertification-prone areas,

4. *Reaffirms* unsustainable farming whose practices eventually lead to the degradation of natural resources as the long-term consequences are:
 - a. the pollution of the air and water,
 - i. Farming practices such as burning fields contribute to the build-up of greenhouse gasses in the atmosphere,
 - b. Ecosystem,
 - i. Clearing the land to make space for more agricultural production,
 - ii. Planting monocultures causes areas to be less biodiverse,

- c. Water scarcity,
 - i. The agricultural sector is responsible for using 70 percent of freshwater withdraws,
 - d. Food insecurity,
 - i. Unsustainable farming exacerbates soil erosion causing a crop failure leading to a food crisis,
 - e. Desertification,
 - f. Deforestation;
5. *Supports* farmers globally to adopt sustainable, climate-resilient practices such as:
- a. Natural methods to control pests instead to pesticides, herbicides or antibiotics,
 - b. The use of vegetables,
 - c. Planting cover crops,
 - i. provide additional moisture to the soil that the plant would use when rainfall is halted,
 - d. Planting a different crop on a particular piece of land each growing season called crop rotation to,
 - i. Prevent soil diseases and soil erosion,
 - ii. Save water by using less water more efficiently,
 - iii. Increase soil fertility,
 - e. Reducing the number of crops in a single area to reduce compaction,
 - i. Leading to more farm productivity by 30 percent,
 - ii. Leading to healthier soil,
 - f. Using natural fertilizers such as animal manure;
6. *Endorses* new funding that would help countries work towards water security and unlock investment in water management with:
- a. Simple technologies,
 - i. Simple technologies are basic tools or systems that are uncomplicated in design and easy to use,
 - ii. These tools require minimal training or expertise to operate effectively,
 - b. earth dams,
 - i. A hole in the earth used to store rainwater,
 - ii. Simple and economical solution which can be implemented regardless of the income of the farmer;
7. *Encourages* the reforestation and regeneration of trees through organizations such as Farmers for forests, ReTree, One Tree Planted and many others;
8. *Urges* the States to integrate land sparing projects into their agricultural model as they:

- a. Effectively preserve the flora and fauna of the ecosystem,
 - b. Result in reforestation because of the expansion of tree cover;
9. *Encourages* member states to increase efforts and funding for the Great Green wall initiative and extend it to other countries;
10. *Calls upon* the continuation of international cooperation and especially intelligence sharing;
11. *Recommends* an FAO backed technology exchange program for desertification-threatened countries to:
 - a. Offer climate adaptive instruments, such as trickle irrigation and soil sensors, at a reasonable cost,
 - b. Facilitate knowledge exchange regarding sustainable practices, including vertical civilizations,
 - c. Facilitate partnerships between high and low-income countries for equitable access to technology;
12. *Declares* the fact that food insecurity causes political instability;
13. *Requests* to set up a financial fund for countries with a global hunger index of under 35 (which is considered to be at risk) to help those countries cope with desertification;
14. *Encourages* the use of available and adequate UN funds by member states;
15. *Suggests* setting up a fund to finance research in GMOs that could resist harsher environments and feed populations in need.

Session: ClerMUN
4,5,6,7 November's General Assembly
FAO, Topic A: "How can the food and water security in countries threatened by desertification be ensured?"

Main submitter: Republic of Turkey, United Mexican States, Republic of Kazakhstan
Co-Submitters : Brazil, Burkina Faso, Pakistan, Russia, Nicaragua, USA, China, Indonesia, Chile, Democratic Republic Congo, UK, France, Egypt, Saudi Arabia, Spain, India, Nigeria

The Food and Agricultural Organization of the United Nations,

Preoccupied by the growing phenomenon of desertification as well as its considerable negative impact on food and water security in concerned countries,

Considering with regret the loss of arable land due to desertification,

Observing with deep regret that desertification directly affects the lives of 250 million people worldwide according to the UNCCD,

Insisting on the right of every human being to food security, water security, and a decent quality of life,

Acknowledging that this phenomenon can impede the development of concerned countries,

Reaffirming the independence and sovereignty of all countries and wishing that the implemented solutions will lead them towards it,

Keeping in mind that climate change is a primary cause of desertification, which is something that all countries are responsible for,

Witnessing with satisfaction the already existing efforts and solutions put in place to limit desertification and to ensure food and water security in concerned countries, carried out by states, NGOs, or UN organs,

Understanding that solving this problem requires an efficient, complex, and multi-faceted approach,

Reaffirming the goals of the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) as well as Sustainable Development Goals n°2.2 (Achieve Food Security), n°6 (Achieve Water Security), and n°15.3 (Combat Desertification),

1. *Suggests* to issue yearly reports per country on food and water security, focusing on the impacts of desertification:
 - a. Designates the UNCCD and FAO to issue those reports, in collaboration with the countries' governments,
 - b. Adds that the concerned countries will especially be countries belonging to one of the five regional implementation annexes established by the UNCCD,
 - c. Specifies that these reports will help the international community and UN organs to stay informed of the problem and to decide to send help to countries where it is found useful and needed,
2. *Encourages* the efforts and solutions already put in place to limit desertification and ensure food and water security, whether carried out by states, NGOs, or UN organs, including but not limited to:
 - a. Reforestation/mass tree planting initiatives,
 - i. The "Great Green Wall for the Sahara and the Sahel" Initiative, led by the African Union,
 - ii. The "One Trillion Tree" Initiative, led by the United Nations Environment Programme and the FAO itself,
 - iii. Initiatives launched by NGOs (Balanced Earth, Conservation International, Trees for the Future,...)
 - b. Creation of national action programs against desertification
 - i. Recommends the use of the "Driver-Pressure-State-Impact-Response" framework (DPSIR) as a global approach
 - c. Sustainable practices (farming, water management, land preservation,...),
 - d. Water and food distribution campaigns by NGOs collaborating with UN organs like the WFP;
3. *Proposes* the adoption of more sustainable farming practices by farmers and governments in all of the present countries
 - a. By the investments from governments and businesses dedicated to innovative agricultural solutions,
 - b. By providing necessary equipment for farmers,
 - c. By installing new sustainable crop and livestock farming practices,
 - d. With the use of regenerative agricultural techniques,
 - e. With implementation of GMOs to developing countries to improve their agriculture and support sustainable farming;
4. *Calls for* governments to enhance water management and circularity:
 - a. By the collection of rainwater in countries with important rainfall, with equipment such as
 - i. Roof-top catchments,
 - ii. Wells, as a temporary solution,
 - iii. Sewage systems to collect the rainwater in cities and redirect it into the public water treatment system,

- b. By improving efficiency and throughput of water recycling and cleaning systems through the implementation of modernised infrastructures, such as
 - i. Plumbing system to provide direct access to running water in homes/water distribution centres in villages,
 - c. By facilitating the water distribution systems that provide clean water access to households;
5. *Invites* Member States to adopt policies promoting the rehabilitation of degraded lands, including reforestation programs and incentives for forest preservation, while limiting uncontrolled agricultural expansion;
6. Encourages the development of public-private partnerships to promote more efficient water infrastructure, such as sustainable dams, rainwater harvesting systems, and accessible desalination technologies;
7. *Calls upon the* continuation of international cooperation, and especially intelligence sharing,
8. *Encourages* the use of available and adequate funds by member countries, including but not limited to,
 - a. The Land Degradation Neutrality Fund (LDN Fund):
 - b. The International Fund for Agricultural Development (IFAD),
 - c. The Global Agriculture and Food Security Program (GAFSP),
 - d. The Sustainable Development Goals Fund (SDGs Fund),
9. *Proposes* the creation of a Sustainable Land and water fund, supplementing existing financial resources, specifically targeting low-income, high risk areas to support:
 - a. Investments in modern irrigation systems and purification systems,
 - b. Development of drought-resistant crop varieties,
 - c. Training programs for sustainable water management;
10. *Encourages* educational campaigns to raise awareness about sustainable resource management and conservation techniques among local communities;
11. *Calls upon* the implementation of land sharing projects because they:
 - a. Enable biodiversity of the area,
 - b. Increase crop yields,
 - c. Reduce the need to convert more land into crop-land,
 - d. Help meet growing food demands;

Session: ClerMUN – 4th of November to the 7th of November 2024

Topic B: “What agricultural model can be implemented to feed a constantly increasing population while limiting deforestation?”

Committee: Food and Agriculture Organization (FAO)

Main Submitter: The United Kingdom

Co-submitters: The Kingdom of Spain and France, India, Congo, Indonesia, Pakistan, France, Saudi Arabia, Nicaragua, Burkina Faso, Brazil, China, Chile, Russia, Egypt, USA, Mexico, Nigeria, Kazakhstan, Turkey

Guided by the Charter of the United Nations,

Alarmed by the rise of famine around the world,

Having examined the constantly increasing number of forested areas lost,

Bearing in mind that the expansion of agriculture leads to deforestation

Approving the United Nations Convention to Combat Desertification’s (UNCCD) framework

Fully alarmed by the fact that desertification levels are growing, making it more difficult to reforest or use those parts of land for agriculture

Reaffirming the convention on biological diversity (CBD) of 1993. which promotes sustainable development and the conservation of biodiversity

1. *Affirms* further cooperation with the FAO to:
 - a. Further strengthen our collaboration in the future,
 - b. Support the development of the research, programs, and projects under the FAO,
 - i. prioritising research on agroecological practices; including studies on crop rotation, natural pest control, and efficient water use, to make these methods more accessible and adaptable to different climate regions,
 - c. Strengthen policies to eradicate hunger and malnutrition;
2. *Encourages* economic growth for agricultural and aquaculture by:
 - a. Helping smallholders to access global markets,
 - b. Increasing efforts to reduce food loss and waste;
3. *Accepts* the development of regenerative agriculture by:
 - a. using sustainable ways of farming such as
 - i. Using intermediate crops, further ensuring soil health,
 - ii. using biomass to create mulch to protect the soil in the summer,
 - b. limiting the practice of intensive agriculture,
 - i. focusing on not exploiting nature but instead working with it,
 - ii. using organic ways of treating soil,
 - c. building vertical farms mainly in the neglected territories of the country;

4. *Reminds* the delegations of the importance of reforestation plans, and urges the States to implement reforestation methods through non-governmental organizations such as:
 - a. WeForest, TreePeople, One Tree Planted,
 - i. Focusing on regaining soil health in the deforested and overgrazed areas,
5. *Endorses* climate resilient models of farming as they:
 - a. Protect, conserve, and restore the land,
 - b. Save water,
 - c. Improve soil fertility;
6. *Encourages* the States to partner with organizations such as the World Bank, United Nations Environment Programme (UNEP), Food and Agriculture Organisation (FAO) to combat deforestation and introduce sustainable and climate-resilient ways to farm;
7. *Urges* the promotion of agroforestry systems that combine agriculture and forestry, enhancing productivity while preserving tree cover and improving ecosystem health;
8. *Recommends* laws for people to use forest-based materials sustainably by:
 - a. Supporting effective legislation in the international trade market to control:
 - i. Deforestation specifically in developing countries,
 - ii. supporting international standards for deforestation-free supply chains, ensuring that companies source agricultural products in ways that do not contribute to deforestation, with a focus on high-risk commodities like palm oil, soy, and cattle;
9. *Establishes* annual data reports for nations in need if there are any urgent matters, the outline:
 - a. The deforestation crisis in concerned nations,
 - b. The research shortage,
 - c. Designate the FAO to issue those reports,
10. *Encourages* member states, especially developed nations to offer financial and technical support for farmers in developing countries to adopt organic and climate-resilient practices, helping to enhance biodiversity, improve soil health, and minimise deforestation;
11. *Suggests* the creation and deployment of conservation areas where logging practices and other human activities that cause the loss of trees are strictly prohibited:
 - a. ensuring the protection of forest ecosystems and biodiversity,
 - b. supporting efforts to mitigate the impacts of climate change;
12. *Calls upon* the use of already existing UN funds to provide financial help to developing countries, to enable them to implement the entirety of these measures nationally;

13. *Calls for* the implementation of informational campaigns accessible for all, meant to raise consumer awareness, to encourage increased demand for sustainably grown products;
14. *Deplores* the monopoly of food distribution firms, which accounts for a large share of food insecurity because of the unaffordability and inaccessibility of the products;
15. *Encourages* the development of policies that protect and restore forest ecosystems, recognizing their role in supporting agricultural productivity and community livelihood, while also enhancing biodiversity and resilience against climate change;
16. *Urges* the developed States to uphold the reprimand given by FAO on the overconsumption of meat as it is resulting in the degradation of forested areas;
17. *Requests* international cooperation to provide financial and technical resources to countries with high population growth rates, enabling them to implement sustainable farming practices that limit environmental impact;
18. *Recommends* a focus on the urban agriculture initiatives to:
 - a. reduce food demands on rural land,
 - b. preserve forested regions,
 - c. reduce deforestation pressures,
19. *Encourages* the placement of paper recycling factories to reduce tree cutting by educating the communities about the benefits of recycling;
20. *Suggests* countries provide financial help to poor rural families so they can buy food directly from local producers, which will allow:
 - a. poor families to buy cheaper and healthier food,
 - b. farmers to have a better income,
 - c. the injection of cash in local rural economies,
 - d. the development and empowerment of such economies,
 - e. to limit control of the monopoly of food distribution firms.

Session: ClerMUN du 4 au 7 novembre 2024

Comité : Organisation International du Travail

Problématique : Comment les entreprises et multinationales peuvent-elles limiter les impacts du réchauffement climatique et permettre une transition juste et équitable ?

Porteur de la résolution : Représentant des employeurs de la France

L'Organisation Internationale du Travail,

Rappelant l'Objectif de Développement Durable de l'ONU 13,

Rappelant que le réchauffement climatique ne cesse de croître et que cette menace touche de plus en plus de pays,

Définissant une transition juste comme une l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté,

Reconnaissant que le réchauffement climatique est un problème actuel et qui met en danger des ressources précieuses et essentielles qui ne doivent pas être gaspillées,

Considérant que l'action humaine est la cause majeure du réchauffement climatique,

1. *Déconseille* la pratique de Greenwashing (méthode de marketing consistant à communiquer auprès du public en utilisant l'argument écologique de manière trompeuse pour améliorer son image) car, en plus du manque de transparence, cette pratique décrédibilise les entreprises qui agissent réellement ;
2. *Invite* les pays à discuter et à coopérer entre eux à l'échelle mondiale :
 - a. Des projets communs pour améliorer la durabilité des chaînes d'approvisionnement ;
 - b. Des innovations réalisées, de l'avancée et de l'efficacité des technologies vertes pour limiter l'impact environnemental de la production ;
 - c. Des normes pour éviter les entreprises ou multinationales qui se délocalisent dans des pays moins réglementés, mais augmentant donc leur empreinte carbone ;
3. *Encourage* chaque multinationale et entreprise à préparer un plan de transition juste, aidée financièrement par les gouvernements, en :
 - a. Favorisant l'investissement dans les énergies renouvelables pour remplacer progressivement les sources d'énergie fossile ;
 - b. Instaurer des formations pour les salariés sur la responsabilité environnementale. Ces formations incluent des compétences en suivi de l'empreinte carbone et incite à la réduction des déchets et la diminution de la consommation d'énergie ;

4. *Incite* fortement à une transparence et communication sur les objectifs climatiques lors de rapports annuels accessibles au public ;
5. *Propose* un financement pour des projets durables ou pour mettre en place un plan de transition juste pour les entreprises qui ont un vrai projet et pas assez de moyens pour les mettre en place ;
6. *Encourage* la mobilité durable au sein des entreprises, en investissant dans des infrastructures, les transports publics, et le covoiturage au sein des employés ;
7. *Souhaite* la transition vers une économie circulaire qui permettra de protéger l'environnement, de réduire la dépendance aux matières premières, et de créer des emplois en plus de faire économiser de l'argent aux consommateurs ;
8. *Propose* la mise en place de la certification des entreprises engagées selon différents critères, tel que le taux de diminution des gaz à effet de serre en fonction de la taille des entreprises, le nombre d'emplois verts ... ;
9. *Incite* les grandes entreprises et les multinationales à agir vers la neutralité climatique courant 2050 par des bonus et malus écologiques en fonction de leur coopération ;
10. *Invite* l'ONU à récompenser les entreprises et les multinationales qui investissent dans la recherche de technologies permettant de lutter contre le réchauffement climatique ;
11. *Demande* une transition énergétique graduelle, sans impact sur la compétitivité pour que les entreprises ne soient pas trop pénalisées ;
12. *Encourage* l'investissement dans les technologies d'efficacité énergétique ;
13. *Incite* à la favorisation du télétravail en fonctions des types d'entreprises et des accords communs ainsi que de la possibilité des pays ;
14. *Incite* à l'adoption d'éco-gestes au sein des entreprises et multinationales tels que le recyclage et le tri des déchets, la consommation verte en électricité, le télétravail lorsque cela est possible, l'économie d'énergie ou encore le covoiturage entre travailleurs ;
15. *Recommande* une adoption des condition de travail face au changement climatique tel que:
 - a. Une adaptation des horaires en cas de catastrophes naturelles importantes ou de vagues de chaleur ;

- b. Une amélioration des infrastructures surtout dans les secteurs sensibles aux changements climatiques pour assurer la sécurité des travailleurs ;

16. *Appelle* les gouvernements à faire une réduction de taxe sur les produits écologiques ;

17. *Invite* les employeurs et gouvernements à valoriser la création d'emplois verts soit des emplois décents qui contribuent à préserver et à restaurer l'environnement ;

18. *Invite* les ONG à surveiller que l'argent investi par les entreprises dans leur propre transition écologique ne soit pas fait au détriment des employés ;

19. *Invite* à effectuer des campagnes de sensibilisation auprès de tous les travailleurs du monde sur les sources du réchauffement climatique, les dégâts que cela entraîne ainsi que les solutions envisageables :

- a. *précise* que les informations transmises dans ces campagnes seront créés et vérifiées par des experts du GIEC ;
- b. *indique* que ces campagnes seront financées par l'ONU afin que tous les pays puissent en bénéficier ;

20. *Salue* les efforts des entreprises et multinationales qui ont déjà mis en place des actions de réductions d'émissions de gaz à effet de serre et de protection des écosystèmes.

Session : ClerMUN du 4 au 7 novembre 2024

Comité : Organisation International du Travail

Problématique : Comment répondre à l'impact du réchauffement climatique sur la résurgence du travail des enfants dans le monde ?

Porteur de la résolution : Représentant des travailleurs Chinois

L'Organisation Internationale du Travail,

Considérant que le réchauffement climatique affecte gravement les conditions de vie des populations, en particulier dans les régions les plus vulnérables,

Conscient que les effets du changement climatique se manifestent par des phénomènes extrêmes tels que les sécheresses, les inondations, les cyclones et la désertification, qui détruisent les ressources naturelles et ruinent les cultures agricoles, obligeant des millions de familles à chercher de nouvelles sources de revenus,

Observant que le développement de la pauvreté et la perte des moyens poussent des familles en difficulté à recourir au travail de leurs enfants pour subvenir aux besoins essentiels, faute d'alternatives,

Déplorant que le travail des enfants persiste dans plusieurs régions du monde en raison de la précarisation croissante engendrée par le dérèglement climatique et l'injustice sociale,

Rappelant les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant et des normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui condamnent fermement toute forme d'exploitation des enfants, particulièrement dans le cadre du travail,

1. *Incite* la mise en place de programmes de transferts monétaires conditionnels, pouvant offrir des aides financières aux familles à condition que leurs enfants restent scolarisés ;
2. *Invite* à garantir l'accès à l'éducation pour tous les enfants du monde :
 - a. *Propose* la mise en place de subventions pour tous les pays en développements les plus touchés par le travail des enfants afin de financer la création d'infrastructures scolaires résilientes ;
 - b. *Suggère* la création d'aides financières pour les familles les plus précaires dont les enfants étaient dans l'obligation de travailler ;
 - c. *Encourage* le développement de campagnes de sensibilisations afin d'informer la population sur l'importance d'une éducation dès le plus jeune âge ;
 - d. *Recommande* l'accès à une éducation gratuite ;
3. *Invite* les entreprises particulièrement dans les secteurs de l'industrie lourde, de la mode, de l'agroalimentaire, et des nouvelles technologies, de prendre des mesures concrètes et de les présenter afin de les faire valider par une branche de la communauté internationale comme par exemple le GIEC pour atténuer leur impact environnemental et pour soutenir

directement les communautés affectées par le travail forcé et le réchauffement climatique (victimes des inondations,...) ;

4. *Recommande* la création d'une commission internationale indépendante pour évaluer l'impact des entreprises sur le réchauffement climatiques (empreinte carbone, matériaux utilisés,...) ;
5. *Instaure* la mobilisation immédiate de fonds d'aide climatique pour les communautés de travailleurs affectées par les conséquences du réchauffement, en vue de garantir des emplois décents aux adultes et de décourager l'utilisation de la main-d'œuvre enfantine ;
6. *Encourage* les gouvernements à rémunérer les entreprises afin qu'elles développent des recherches sur des alternatives aux matériaux fossiles ainsi qu'à des énergies plus renouvelables ;
7. *Invite* à une transparence dans les chaînes d'approvisionnement internationales et un engagement clair des entreprises envers des pratiques de production exemptes de travail des enfants, y compris la mise en place de standards environnementaux et sociaux renforcés ;
8. *Recommande* la création de plusieurs nouveaux syndicats des organisations de travailleurs dans les pays pour surveiller et dénoncer les cas d'exploitation des enfants et pour promouvoir des politiques globales, justes et équitables qui prennent en compte les droits de l'enfant et les conditions de travail des employés ;
9. *Encourage* à la mise en place de programmes de sensibilisation massifs pour informer les travailleurs et leurs familles sur les effets du réchauffement climatique et ses conséquences sur les conditions de travail ainsi que sur les solutions d'adaptation possible face aux changements climatiques, sans user du travail des enfants pour compléter le travail non accompli ;
10. *Appelle* les gouvernements à adapter et renforcer des lois spécifiques interdisant le travail des enfants, en tenant compte des impacts exercés par le réchauffement climatique et *Invite* ces mêmes gouvernements à ratifier et mettre en œuvre les conventions n°138, sur l'âge minimum et n°182, sur les pires formes de travail des enfants, de l'OIT ;
11. *Encourage* les gouvernements et institutions internationales à investir dans la résilience des infrastructures au climat et des programmes de soutien aux familles.

Le 6 novembre 2024

Session ClerMUN

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

**PLAINTE DE LA REPUBLIQUE COOPERATIVE DU GUYANA CONTRE LA
REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA CONCERNANT LA
PRETENTION DE SOUVERAINETE ET VOLONTE D'ANNEXION ILLEGALE DE
LA REGION DE GUYANA ESEQUIBA**

(GUYANA c. VENEZUELA)

**COMPLAINT BY THE COOPERATIVE REPUBLIC OF GUYANA AGAINST THE
BOLIVARIAN REPUBLIC OF VENEZUELA CONCERNING THE CLAIM OF
SOVEREIGNTY AND THE WILL TO ILLEGALLY ANNEX THE GUYANA
ESEQUIBA REGION**

(GUYANA v. VENEZUELA)

Table des matières

I. ACTEURS DU PROCES	2
II. ELEMENTS PRELIMINAIRES AU PROCES	3
III. VERDICT DE LA COUR	4

I. ACTEURS DU PROCES

Les membres de la Cours

Juges : MME HENDRICK, MME TUMMALAPALLI, MME BERVAS, M. FONTAINE

Greffiers M. DAVAL, MME GAREIL

Les parties au procès

La République Coopérative du Guyana représentée par MME. JOSEPH et M.ALDIGIER

Avec comme avocats : ME DEVES, ME ALICI et ME BAHODORAN

Et

La République Bolivarienne du Venezuela représentée par M. ADAMOU et MME DE AMORIM

Avec comme avocats : ME MASSONNEAU, ME PRIOLET et ME ROQUE

Concernant la plainte de la République Coopérative du Guyana contre la République Bolivarienne du Venezuela concernant la prétention de souveraineté et volonté d'annexion illégales de la région de Guyana Essequibo

La Cour

Ainsi composée,

Après délibération des honorables juges,

Rend l'arrêt suivant

II. ELEMENTS PRELIMINAIRES AU PROCES

Une plainte de la République Coopérative du Guyana contre la République Bolivarienne du Venezuela concernant la prétention de souveraineté et volonté d'annexion illégales de la région de Guyana Essequibo ayant été déposée au greffe de la Cour le mardi 26 octobre 2024

La partie requérante y exprime les demandes suivantes :

- Elle demande *premièrement* à ce que soient reconnus les droits accordés à l'Égypte par les traités de 1929 et 1959

Elle allègue à cet effet que les faits montrent que ces traités reposent sur des accords coloniaux, toujours en vigueur, pour assurer les besoins vitaux de l'Égypte

- Elle demande *deuxièmement* à ce que la République démocratique fédérale d'Éthiopie verse une indemnisation financière à l'Égypte

Elle allègue à cet effet que les faits montrent que l'Égypte a souffert économiquement de cette baisse de débit du Nil et est ainsi exposé à de forts risques sociaux et financiers

- Elle demande *troisièmement* à ce que soit instauré un débit minimum du Nil au sein de l'Égypte à respecter par les autres pays

Elle allègue à cet effet que les faits montrent que l'Égypte souffrirait d'un débit peu élevé du Nil et qu'un débit minimum mis en place pourrait permettre d'assurer la sécurité et la vitalité de l'Égypte

La partie répondante a exprimé les demandes suivantes :

- Elle demande *premièrement* à ce que les résultats du référendum de décembre 2023 soit reconnu

Elle allègue à cet effet que ce dernier montre la volonté du peuple vénézuélien et devrait donc être pris en considération

- Elle demande *deuxièmement* à ce que le fleuve Essequibo soit reconnu comme une frontière naturelle entre le Guyana et le Venezuela

Elle allègue à cet effet que cela a été le cas un temps au début de la création des deux États

- Elle demande *troisièmement* à ce que la ZEE du Guyana soit réduite

Elle allègue à cet effet que cette dernière empiète grandement sur la ZEE du Venezuela

Se rencontrant, les avocats des parties n'ont pu s'accorder sur des éléments ou cadre législatif en amont du procès.

III. VERDICT DE LA COUR

Nous, juges de la Cour de Justice Internationale réunis à huis-clos :

S'agissant des demandes de la partie requérante :

- Sur la *première demande* de la partie requérante, à savoir la demande à ce que la République Coopérative du Guyana soit reconnue comme ayant la souveraineté définitive et incontestable sur la région de Essequibo, la Cour a bien entendu que la République Bolivarienne du Venezuela a avancé que suite au référendum de 2023, le Venezuela avait pleine souveraineté sur la région de l'Essequibo. Cependant, la Cour a estimé que la République Coopérative du Guyana a correctement estimé que ce référendum n'avait qu'une portée nationale, et n'avait donc rien d'officiel.

Donnons droit à la demande de la République Coopérative du Guyana, à 3 voix pour et 1 voix contre.

- Sur la *deuxième demande* de la partie requérante, à savoir la demande à ce que la République Bolivarienne du Venezuela présente des excuses publiques à la République Coopérative du Guyana pour avoir menacé sa paix et sécurité intérieures en montrant des prétentions de souveraineté et volonté d'annexion illégales de la région de Guyana Essequibo, la Cour a bien entendu que la République Bolivarienne du Venezuela considérait avoir elle aussi une souveraineté sur la région d'Essequibo, et considère donc ces actions comme étant justifiées. Cependant, la Cour a estimé que la République Coopérative du Guyana a souffert des actions du Venezuela à l'encontre de son pays et qu'elles ont amené à un trouble de sa paix intérieure.

Donnons droit à la demande de la République Coopérative du Guyana, à 4 voix pour et 0 voix contre

- Sur la *troisième demande* de la partie requérante, à savoir la demande à ce que la République Bolivarienne du Venezuela verse une compensation économique à la République Coopérative du Guyana suite à un envoi de troupes militaires de façon injustifiée à la frontière du Guyana ainsi que des menaces d'annexion de ce territoire, la Cour a bien entendu que la République Bolivarienne du Venezuela a avancé que sa situation économique était trop en péril pour verser un tel type de dédommagement. Cependant, la Cour a estimé que la République Coopérative du Guyana a correctement estimé que les actions menées par le Venezuela nécessitait ce type de mesures.

Donnons droit à la demande de la République Coopérative du Guyana, à 4 voix pour et 0 voix contre

S'agissant des demandes de la partie répondante :

- Sur la *première demande* de la partie répondante, à savoir la demande à ce que les résultats du référendum de décembre 2023 soit reconnu, en effet, ce dernier montre la volonté du peuple vénézuélien et devrait donc être pris en considération. La Cour a estimé que cette dernière a été traitée lors de la réponse à la première demande de la partie requérante

Rejetons la demande de la République Bolivarienne du Venezuela, à 0 voix pour et 4 voix contre

- Sur la *deuxième demande* de la partie répondante, à savoir la demande à ce que le fleuve Essequibo soit reconnu comme une frontière naturelle entre le Guyana et le Venezuela comme cela a été le cas un temps au début de la création des deux États, la Cour a bien entendu que la République Bolivarienne du Venezuela a avancé qu'il s'agissait d'une frontière naturelle et évidente, rendant pleine souveraineté à la partie de l'Essequibo la concernant. Cependant, la Cour a estimé que la République Coopérative du Guyana a correctement estimé que sa souveraineté n'était pas légitime, n'étant pas établie par des faits historiques.

Rejetons la demande de la République Bolivarienne du Venezuela, à 0 voix pour et 4 voix contre

- Sur la *troisième demande* de la partie répondante, à savoir la demande à ce que la ZEE du Guyana soit réduite puisque en effet, cette dernière empiétant selon la partie répondante grandement sur sa ZEE. La Cour a considéré cette demande comme identique à la deuxième demande, d'où il en découle la même réponse

Rejetons la demande de la République Bolivarienne du Venezuela, à 0 voix pour et 4 voix contre

La présente décision n'est pas susceptible d'appel et sera transmise aux gouvernements des pays respectifs

[Signature des juges et des greffiers]

Le 5 novembre 2024

Session ClerMUN

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

**PLAINTE DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE CONTRE LE PROJET DE
BARRAGE SUR LE NIL DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ETHIOPIE
(EGYPTE c. ETHIOPIE)**

**COMPLAINT BY THE ARAB REPUBLIC OF EGYPT AGAINST THE NILE DAM
PROJECT OF THE FEDERAL REPUBLIC OF ETHIOPIA
(EGYPT v. ETHIOPIA)**

Table des matières

I. ACTEURS DU PROCES	2
II. ELEMENTS PRELIMINAIRES AU PROCES	3
III. VERDICT DE LA COUR	4

I. ACTEURS DU PROCES

Les membres de la Cours

Juges : MME HENDRICK, MME TUMMALAPALLI, MME BERVAS, M. FONTAINE

Greffiers M. DAVAL, MME GAREIL

Les parties au procès

la République arabe d’Egypte représentée par M. ADAMOU et MME DE AMORIM

Avec comme avocats : ME MASSONNEAU, ME PRIOLET et ME ROQUE

Et

La République Fédérale d’Ethiopie représentée par MME. JOSEPH et M.ALDIGIER

Avec comme avocats : ME DEVES, ME ALICI et ME BAHODORAN

Concernant le différend la plainte de la République arabe d’Egypte contre le projet de barrages sur le Nil de la République démocratique fédérale d’Ethiopie

La Cour

Ainsi composée,

Après délibération des honorables juges,

Rend l’arrêt suivant

II. ELEMENTS PRELIMINAIRES AU PROCES

Une plainte de la République arabe d’Egypte contre le projet de barrage sur le Nil de la République démocratique fédérale ayant été déposée au greffe de la Cour le mardi 26 octobre 2024,

La partie requérante y exprime les demandes suivantes :

- Elle demande *premièrement* à ce que soient reconnus les droits accordés à l’Egypte par les traités de 1929 et 1959

Elle allègue à cet effet que les faits montrent que ces traités reposent sur des accords coloniaux, toujours en vigueur, pour assurer les besoins vitaux de l’Égypte

- Elle demande *deuxièmement* à ce que la République démocratique fédérale d’Ethiopie verse une indemnisation financière à l’Egypte

Elle allègue à cet effet que les faits montrent que l’Egypte a souffert économiquement de cette baisse de débit du Nil et est ainsi exposé à de forts risques sociaux et financiers

- Elle demande *troisièmement* à ce que soit instauré un débit minimum du Nil au sein de l’Egypte à respecter par les autres pays

Elle allègue à cet effet que les faits montrent que l’Egypte souffrirait d’un débit peu élevé du Nil et qu’un débit minimum mis en place pourrait permettre d’assurer la sécurité et la vitalité de l’Egypte

La partie répondante a exprimé les demandes suivantes :

- Elle demande *premièrement* à ce que l’Égypte retire aussi rapidement que possible sa plainte contre l’Éthiopie

Elle allègue à cet effet que les faits montrent que cette plainte n’a pas lieu d’être; une plainte doit être basée sur la violation de textes juridiques. Or, aucun texte n’a été violé dans le cadre de cette affaire, étant donné que l’Éthiopie n’a en aucun cas signé les traités de 1929 et de 1959, dans la mesure où toutes les décisions concernant le fleuve du Nil se sont tenues sans elle, et qu’elle n’a par conséquent jamais été conviée à signer quelque traité que ce soit

- Elle demande *deuxièmement* à ce que l’Égypte reconnaisse le droit de l’Éthiopie de construire le barrage

Elle allègue à cet effet que d’après de nombreuses recherches et simulations des conséquences économiques de la construction du barrage, il a été conclu que l’Égypte ne souffrirait que très superficiellement -et uniquement sur le court terme- de la construction et du remplissage du barrage. Par ailleurs, l’Éthiopie n’est aucunement contrainte dans ses actions sur son territoire national, dans la

mesure où les traités de 1929 et 1959 ne sont pas en vigueur concernant l'Éthiopie. En outre, l'Éthiopie bénéficierait grandement de ce barrage, qui permettrait à ses habitants de vivre dans de meilleures conditions, d'autant plus que les autres pays du bassin du Nil, dont l'Égypte, en profiteraient également

- Elle demande troisièmement à ce que l'Égypte reconnaisse le calendrier de remplissage du barrage proposé par l'Éthiopie.

Elle allègue en effet qu'au vu de la situation urgente en Éthiopie, notamment due à son IDH très faible et à la guerre civile, il est totalement impossible que la période de remplissage s'étende sur plus de 7 ans, comme proposé par l'Égypte.

- Demande *quatrièmement* à ce que l'Égypte présente des excuses publiques à l'Éthiopie

Elle allègue en effet que l'Égypte a menacé sa paix et sécurité intérieures en sous-entendant que le différend pourrait prendre une dimension militaire, par l'envoi de troupes égyptiennes. Cette menace constituerait une violation de l'article 2, alinéa 4 de la Charte des Nations Unies

Se rencontrant, les avocats des parties n'ont pu s'accorder sur des éléments ou cadre législatif en amont du procès.

III. VERDICT DE LA COUR

Nous, juges de la Cour de Justice Internationale réunis à huis-clos :

S'agissant des demandes de la partie requérante :

- Sur la *première demande de la partie requérante*, à savoir la demande à ce que les traités de 1929 et 1959 soient reconnus, la Cour a bien entendu que la république arabe d'Égypte a avancé que ces traités étaient selon elle de la plus grande importance, et concernaient la république démocratique fédérale d'Éthiopie. Cependant, la Cour a estimé que la république démocratique fédérale d'Éthiopie a correctement estimé qu'elle n'était pas concernée par ces traités, car elle n'a en aucun cas ratifié ou signé ces traités.

Rejetons la demande de la république arabe d'Égypte, à 0 voix pour 4 voix contre

- Sur la *deuxième demande de la partie requérante*, à savoir la demande à ce que l'Éthiopie verse une indemnisation financière à l'Égypte, la Cour a bien entendu que la république démocratique fédérale d'Éthiopie a avancé que sa situation financière et économique était trop faible afin de verser une indemnisation financière. Cependant, la Cour a estimé que la république arabe d'Égypte a correctement estimé que le développement rapide, qu'il soit du point de vue économique et/ou humain de la république démocratique fédérale d'Éthiopie lui permettait de fournir une aide financière à la république arabe d'Égypte.

Rejetons la demande de la république arabe d’Egypte, à condition que les coûts et les délais de remboursement soient précisés par des experts venant de l’ONU, à 3 voix pour et 1 voix contre

- Sur la *troisième demande de la partie requérante*, à savoir la demande à ce qu’un débit minimum du Nil soit versé au sein de l’Egypte. Avons bien entendu que la république arabe d’Egypte a avancé qu’un calendrier autre que celui envisagé par les experts de son pays aurait des conséquences négatives pour son pays. Cependant, la Cour estimé que la république arabe d’Egypte a correctement estimé qu’un non respect de débit, ou encore le respect du débit Ethiopien aurait de trop graves conséquences sur son agriculture et son activité économique.

Estimons nécessaire *une solution intermédiaire* par rapport à la demande de la république arabe d’Egypte et donc ordonnons une garantie de l’Ethiopie d’un débit minimal pour l’ Egypte déterminé par des experts de l’ONU. La Cour encourage également ces deux pays à créer des accords avec le Soudan, à 4 voix pour et 0 voix contre

S’agissant des demandes de la partie répondante :

- Sur la *première demande de la partie répondante*, à savoir la demande à ce que l’Égypte retire aussi rapidement que possible sa plainte contre l’Éthiopie, la Cour a bien entendu que la république démocratique fédérale d’Ethiopie a avancé que les traités ne concernent en aucun cas le pays. Cependant, la Cour a estimé que la république arabe d’Egypte a correctement estimé que le cas de cette plainte a déjà été étudié par l’administration de la Cour et a donc pleine validité.

Rejetons la demande de la République démocratique fédérale d’Ethiopie, à 3 voix pour et 2 voix contre

- Sur la *deuxième demande de la partie répondante*, à savoir la demande à ce que l’Égypte reconnaisse le droit de l’Éthiopie de construire le barrage, la Cour a bien entendu que la république arabe d’Egypte a avancé que les traités de 1929 et 1959 étant mis en place, elle possédait pleine souveraineté sur les eaux du Nil, et devait refuser la construction de ce barrage. Cependant, la Cour a estimé que la république démocratique fédéral d’Ethiopie a correctement estimé que, n’étant pas concerné par les traités de 1929 et 1959, et les bienfaits économique pour sa population étant si importants, l’Égypte se doit de reconnaître le droit de l’Éthiopie de construire le barrage

Donnons droit à la demande de la république démocratique fédéral d’Ethiopie, à 3 voix pour et 2 voix contre

- Sur la *troisième demande de la partie répondante*, à savoir la demande à ce que l’Égypte reconnaisse le calendrier de remplissage du barrage proposé par l’Éthiopie, la Cour a bien entendu que la république démocratique fédérale d’Ethiopie a avancé que ce calendrier était une nécessité au bon fonctionnement et aux rendements totaux du barrage. Cependant, la Cour a estimé que la république arabe d’Egypte a correctement estimé que ce calendrier aurait des conséquences terribles pour son économie.

Rejetons la demande de la République démocratique fédérale d’Ethiopie, à 0 voix pour et 4 voix contre

- Sur la *quatrième demande de la partie répondante*, à savoir la demande à ce que l’Égypte présente des excuses publiques à l’Éthiopie pour avoir menacé sa paix et sécurité intérieures en sous-entendant que le différend pourrait prendre une dimension militaire, par l’envoi de troupes égyptiennes, la Cour a bien entendu que la république arabe d’Egypte a avancé que ce conflit était d’une telle importance pour son économie qu’une activité militaire était nécessaire. Cependant, la Cour a estimé que la république démocratique fédérale d’Ethiopie a correctement estimé que l’ampleur du conflit n’était pas telle et que sa situation interne a été menacée.

Donnons droit à la demande de la République démocratique fédérale d’Ethiopie, à 4 voix pour et 0 voix contre

La présente décision n’est pas susceptible d’appel et sera transmise aux gouvernements des pays respectifs

[Signature des juges et des greffiers]

CONTACTS

Site : <https://www.clermun.org>

Insta : @clermun

Email : contact.clermun@gmail.com

Informations : Véronique Bayle (directrice du projet) - 06 61 49 60 01 [Attirez l'attention du lecteur avec une citation du document ou utilisez cet espace pour mettre en valeur un point clé. Pour placer cette zone de texte n'importe où sur la page, faites-la simplement glisser.]

